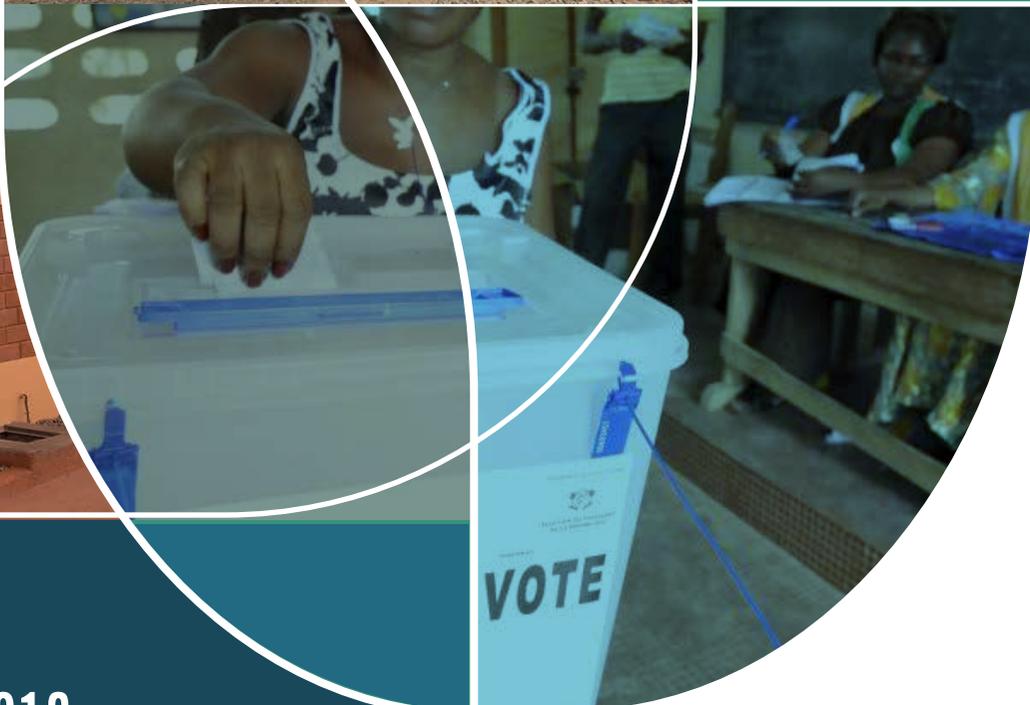




CNDHCI

Commission Nationale
des Droits de l'Homme
de Côte d'Ivoire



**RAPPORT ANNUEL 2018
L'ÉTAT DES DROITS
DE L'HOMME EN CÔTE D'IVOIRE**



CNDHCI

Commission Nationale
des Droits de l'Homme
de Côte d'Ivoire



**RAPPORT ANNUEL 2018
L'ÉTAT DES DROITS DE
L'HOMME EN CÔTE D'IVOIRE**



RAPPORT ANNUEL 2018 L'ÉTAT DES DROITS DE L'HOMME EN CÔTE D'IVOIRE

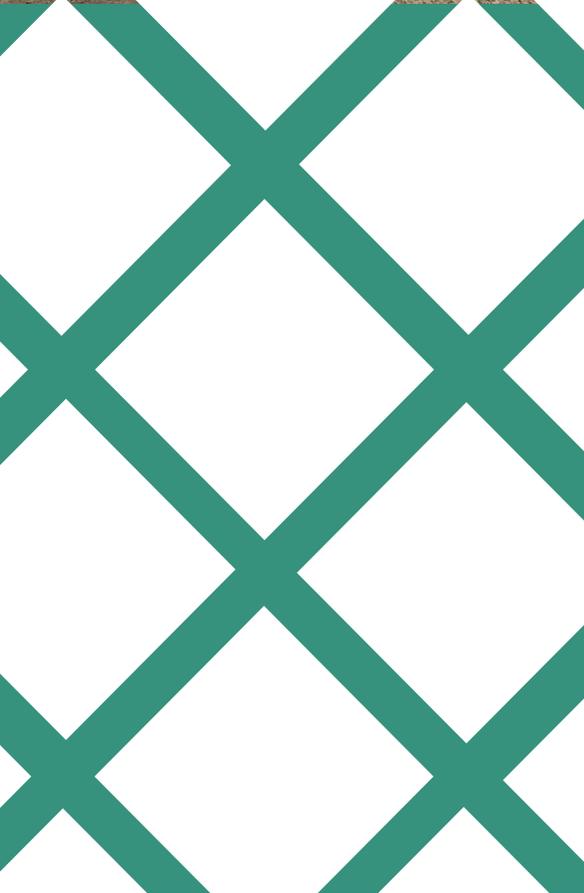




CNDHCI

Commission Nationale
des Droits de l'Homme
de Côte d'Ivoire

**RAPPORT ANNUEL 2018
L'ÉTAT DES DROITS
DE L'HOMME EN
CÔTE D'IVOIRE**



SOMMAIRE

LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES.....	II
CARTE POSTALE DE LA CÔTE D'IVOIRE.....	V
REPRESENTATION DE LA CNDHCI DANS LES REGIONS ADMINISTRATIVES....	VI
RESUME EXECUTIF	1
INTRODUCTION.....	2
<u>PREMIÈRE PARTIE : ÉTAT DES DROITS DE L'HOMME EN CÔTE D'IVOIRE.....</u>	4
I. DROITS CIVILS ET POLITIQUES.....	5
II. DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS.....	10
III. DROITS DE SOLIDARITÉ.....	17
<u>DEUXIÈME PARTIE : ACTIVITÉS DE LA CNDHCI.....</u>	25
I. ACTIVITÉS DE PROMOTION	26
II. ACTIVITÉS DE PROTECTION	35
III. ACTIVITÉS DE COOPÉRATION	41
<u>TROISIÈME PARTIE : ACQUIS, DIFFICULTÉS, PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS.....</u>	45
I. ACQUIS, DIFFICULTÉS ET PERSPECTIVES	46
II. RECOMMANDATIONS.....	50
CONCLUSION.....	56
TABLE DES MATIERES	55

LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES

ACAT-CI	: Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture - Côte d'Ivoire
ACPCI	: Association des Cliniques Privées de Côte d'Ivoire
ARASA	: AIDS and Rights Alliance for Southern Africa
BBL	: Brown Bag Lunch
CADHP	: Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples
CAFDHP	: Cour Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples
CDE	: Convention internationale relative aux Droits de l'Enfant
CDVR	: Commission Dialogue, Vérité et Réconciliation
CEDEAO	: Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CEDEF	: Convention sur l'Élimination de toutes les formes de Discriminations à l'Égard des Femmes
CEI	: Commission Électorale Indépendante
CERAP	: Centre de Recherche et d'Action pour la Paix
CERD	: Comité pour l'Élimination de la Discrimination Raciale
CFA	: Communauté Financière Africaine
CIDDH	: Coalition Ivoirienne des Défenseurs des Droits Humains
CHU	: Centre Hospitalier Universitaire
CMU	: Couverture Maladie Universelle
CNDHCI	: Commission Nationale des Droits de l'Homme de Côte d'Ivoire
CNS	: Conseil National de Sécurité
COM	: Centre d'Observation des Mineurs
CONARIV	: Commission Nationale pour la Réconciliation et l'Indemnisation des Victimes
CPH	: Convention des Nations Unies relative aux Droits des Personnes Handicapées
CRDH	: Commission Régionale des Droits de l'Homme
DAARA	: Direction d'Aide et Assistance aux Réfugiés et Apatrides
DCP	: Droits Civils et Politiques
DDECI	: Dignité et Droits pour les Enfants de Côte d'Ivoire
DESC	: Droits Économiques, Sociaux et Culturels
DPJEJ	: Direction de la Protection Judiciaire de l'Enfance et de la Jeunesse
DS	: Droits de Solidarité
DUDH	: Déclaration Universelle des Droits de l'Homme

EDHC	: Education aux Droits de l'Homme et à la Citoyenneté
ENSOA	: Ecole Nationale des Sous-Officiers d'Active
EPU	: Examen Périodique Universel
FACI	: Forces Armées de Côte d'Ivoire
FDH	: Forum des Droits de l'Homme
FEMUA	: Festival des Musiques Urbaines d'Anoumaba
FES	: Friedrich-Ebert-Stiftung
FESCI	: Fédération Estudiantine et Scolaire de Côte d'Ivoire
FIACAT	: Fédération Internationale de l'Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture
GANHRI	: Alliance mondiale des Institutions Nationales des Droits de l'Homme
GSPM	: Groupement des Sapeurs-Pompiers Militaires
HCR	: Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés
INDH	: Institution Nationale des Droits de l'Homme
LMD	: Licence-Master-Doctorat
MAC	: Maison d'Arrêt et de Correction
MACA	: Maison d'Arrêt et de Correction d'Abidjan
MAPS	: Mainstreaming, Acceleration and Policy Support, traduit de l'anglais "Stratégie de simplification, d'accélération et de soutien aux politiques"
MD	: Mandat de Dépôt
MENETFP	: Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle
MJDH	: Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme
MGF	: Mutilations Génitales Féminines
MNT	: Mécanisme National de Prévention de la Torture
NED	: National Endowment for Democracy
ODD	: Objectifs de Développement Durable
OMS	: Organisation Mondiale de la Santé
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
ONU	: Organisation des Nations Unies
ONU-FEMMES	: Organisation des Nations Unies pour les Femmes
OPCAT	: Optional Protocol to the Convention against Torture and Other Cruel, Inhuman or Degrading Treatment or Punishment traduit de l'anglais, "Protocole facultatif à la Convention des Nations Unies contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants"
ORSEC	: Organisation de la Réponse de Sécurité Civile

OSC	: Organisation de la Société Civile
PIDCP	: Pacte International relatif aux Droits Civils et Politiques
PIDESC	: Pacte International relatif aux Droits Sociaux, Économiques et Culturels
PMEDH	: Programme Mondial en faveur de l'Éducation aux Droits de l'Homme
PNCS	: Programme National de Cohésion Sociale
PNDS	: Plan National de Développement Sanitaire
PNUD	: Programme des Nations Unies pour le Développement
RINADH	: Réseau des Institutions Nationales Africaines des Droits de l'Homme
RTI	: Radiodiffusion Télévision Ivoirienne
SIDH	: Service International pour les Droits de l'Homme
SICOGI	: Société Ivoirienne de Construction et de Gestion Immobilière
SNMPCI	: Syndicat National des Médecins Privés de Côte d'Ivoire
UD	: Utilisateurs de Drogues
UDDH-CNDHCI	: Université des Droits de l'Homme-CNDHCI
UNESCO	: Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science, la Culture et la Communication
VBG	: Violences Basées sur le Genre
VIH/SIDA	: Virus de l'Immunodéficience Humaine / Syndrome d'Immunodéficience Acquise

CARTE POSTALE DE LA CÔTE D'IVOIRE*

Situation géographique : Afrique de l'Ouest

Superficie : 322.462 km²

Population : 22 671 331 habitants

Taux d'accroissement : 2.6%

Densité : 70.3 hbts/km²

Capitale politique : Yamoussoukro

Capitale économique : Abidjan

Emblème : Eléphant

Drapeau : Orange-Blanc-Vert (en bande verticale)

Devise : Union-Discipline-Travail

Hymne national : L'Abidjanaise

Principales villes : Abidjan, Bouaké, Daloa, Yamoussoukro, Korhogo, San-Pédro, Abengourou, Man

Répartition géographique de la population

- **Population urbaine :** 11 408 413 dont
4 395 243 pour le **District Autonome d'Abidjan**
- **Population rurale :** 11 262 918
- **Ivoiriens :** 17 175 457 (75.8%)
- **Non-ivoiriens :** 5 490 222 (24.2%)

Groupes ethniques : Plus de 60 ethnies réparties en 5 grands groupes

- Akan (Centre, Est, Sud, Sud-Est) : 38.1%
- Gurs ou voltaïques (Nord, Nord-Est) : 21.2%
- Mandé du nord ou Malinké (Nord-Ouest) : 19%
- Krou (Sud-Ouest, Centre-Ouest) : 11.3%
- Mandé du Sud (Ouest, Centre-Ouest) : 9.1%

Religions :

- Islam : 42%
- Christianisme : 34%
- Sans religion : 19%
- Animistes : 4%
- Autres religions : 1%

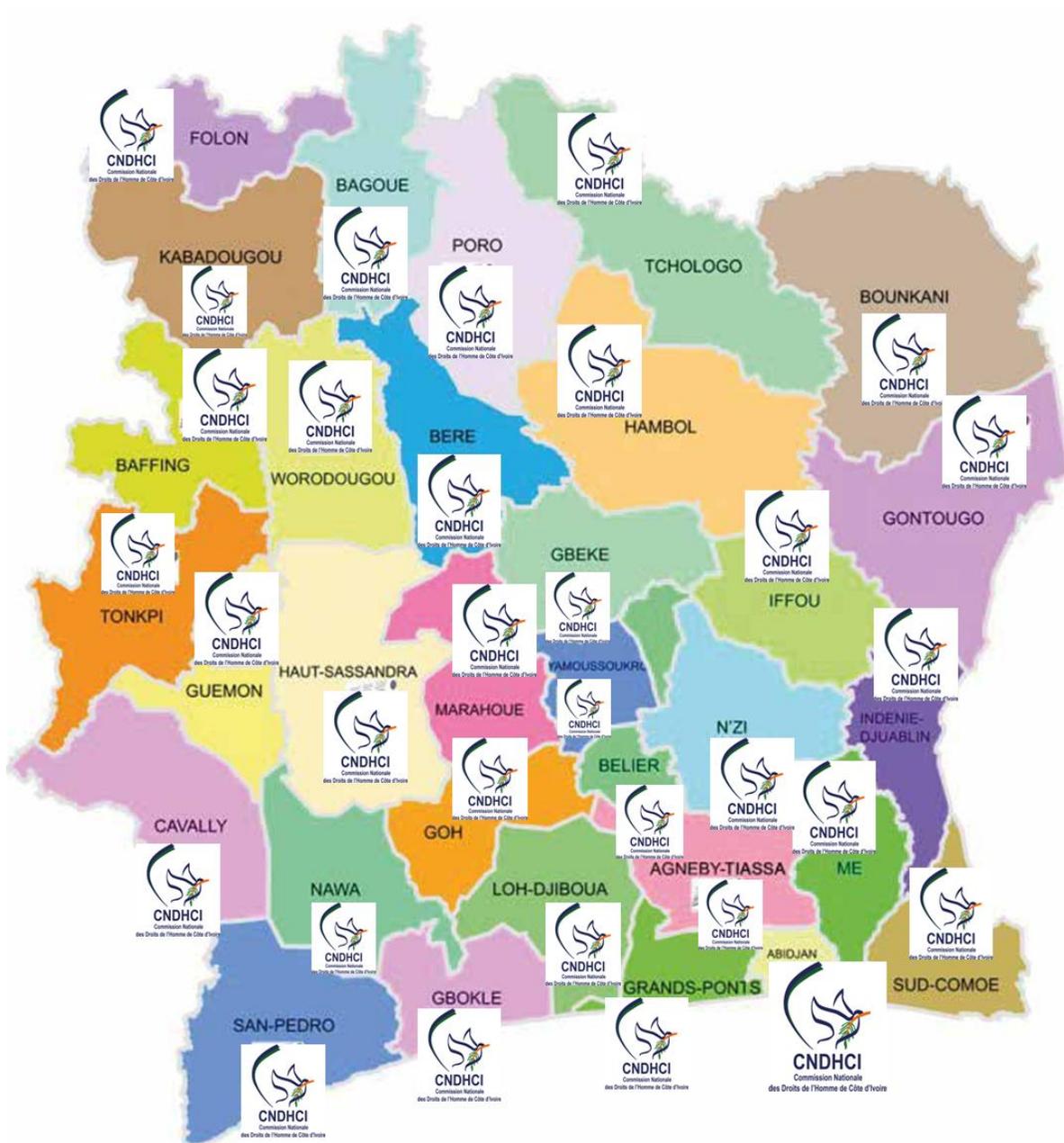
Monnaie : Franc CFA (Parité fixe avec l'euro ; 1 euro équivaut à 655.597 F CFA)

Régime politique : République

Président de la République : Alassane OUATTARA

**Les données sont celles du RGPH-2014 (Recensement Général de la Population et de l'Habitat de Côte d'Ivoire). http://www.ins.ci/n/documents/RGPH2014_principaux_indicateurs.pdf (Consulté le 14 Décembre 2018).*

REPRESENTATION DE LA CNDHCI DANS LES REGIONS ADMINISTRATIVES



Organisation administrative : 31 régions
Présence CNDHCI : 31 régions

Source : CNDHCI

RESUME EXECUTIF

L'année 2018 est la période prise en compte par le dernier rapport de la CNDHCI, sous l'égide de la Loi n°2012-1132 du 13 décembre 2012 portant création, attributions, organisation et fonctionnement de la Commission Nationale des Droits de l'Homme de Côte d'Ivoire, en abrégé CNDHCI. Cette période a été marquée par une avancée continue vers une meilleure promotion et protection des Droits de l'Homme malgré la persistance de défis.

Si l'organisation de l'élection sénatoriale du 24 mars 2018 s'est déroulée dans de bonnes conditions, les élections couplées des municipales et régionales du 13 octobre 2018 ainsi que les partielles du 16 décembre 2018 ont débouché sur des manifestations ayant entraîné des atteintes au droit à la vie, à la propriété. La tenue de ces élections met ainsi un terme au processus électoral entamé en octobre 2015.

Toutefois, l'annonce de la réforme de la Commission Electorale Indépendante (CEI) par le Chef de l'Etat, le 6 août 2018, conformément aux recommandations de l'Arrêt de la Cour Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, du 18 novembre 2016 relatif à la requête n°001/2014 dans l'Affaire Action pour la Protection des Droits de l'Homme (APDH) contre la République de Côte d'Ivoire, constitue un signe d'espoir pour la bonne tenue des élections générales de 2020.

Par ailleurs, des actes ont contribué à renforcer la promotion et la protection des Droits de l'Homme, notamment la création d'un Secrétariat, auprès du Garde des Sceaux, chargé des Droits de l'Homme, l'adoption de la loi n°2018-900 du 28 novembre 2018 portant création, attributions, organisation et fonctionnement du Conseil National des Droits de l'Homme (CNDH) en lieu et place de la Commission Nationale des Droits de l'Homme de Côte d'Ivoire (CNDHCI).

Au plan social, le chômage, la pauvreté et la cherté de la vie demeurent encore des sujets de préoccupations majeures, aussi bien pour les populations que pour le Gouvernement, malgré l'amélioration des indicateurs économiques et des mesures prises en la matière.

Le processus de réconciliation nationale se poursuit, dans l'optique de résorber la fracture sociale et communautaire. Une ordonnance d'amnistie concernant 800 personnes et la grâce présidentielle relative à la libération de 4200 détenus s'inscrivent dans ce cadre.

Concernant la sécurité et la paix, il convient d'observer une nette amélioration. L'on peut, toutefois, déplorer sur la même période, des attaques de coupeurs de route et la persistance du

phénomène des enfants en conflit avec la loi, qui augmentent le sentiment d'insécurité au sein de la population.

Des études menées par la CNDHCI sur le droit à l'éducation et l'accès à la santé permettent de constater que malgré des efforts consentis par le Gouvernement, de nombreux défis restent à relever.



CNDHCI

INTRODUCTION

Le rapport annuel 2018 sur l'état des Droits de l'Homme en Côte d'Ivoire est produit conformément à l'article 3 de la loi n° 2012-1132 du 13 décembre 2012, portant création, attributions, organisation et fonctionnement de la Commission Nationale des Droits de l'Homme de Côte d'Ivoire en abrégé CNDHCI.

L'année 2018 est la période prise en compte par le dernier rapport de la CNDHCI, sous l'égide de la Loi n°2012-1132 du 13 décembre 2012.

Ce rapport traite des questions relatives à la sécurité, à la justice et aux élections.

Il analyse également les droits au logement, à l'éducation et à la santé.

Ce rapport 2018 dresse des questions relatives à un environnement sain, aux inondations, à la cohésion sociale, la réparation et les droits de certaines catégories de personnes.

Enfin, ce rapport 2018 fait un état des activités menées, présente les acquis, les difficultés, les perspectives et formule des recommandations.

Ce rapport s'articule autour de trois (3) axes :

- l'état des Droits de l'Homme, en première partie ;
- les activités menées par la CNDHCI, en deuxième partie et ;
- les acquis, les défis, les perspectives et les recommandations, en troisième partie.



Première partie

Etat des Droits de l'Homme en Côte d'Ivoire

I. DROITS CIVILS ET POLITIQUES

Les droits civils et politiques, dans le présent rapport, ont porté sur la sécurité des personnes et des biens, la justice et les élections.

1. La sécurité

Tout individu a droit à la sécurité¹ c'est-à-dire le droit d'être protégé contre toute forme de violence, d'agression contre son intégrité physique ou ses biens.

A l'occasion d'un séminaire de réflexion sur la redynamisation de la Police nationale, tenu du 24 au 26 mai 2018 à Yamoussoukro, le Directeur Général de la Police a annoncé que l'Indice Général Ivoirien de Sécurité (IGIS)² s'est amélioré en Côte d'Ivoire, passant de 3 à 1 en 2018. Il a évoqué notamment des avancées dans le traitement des problématiques liées à la question des enfants en conflit avec la loi, la lutte contre la criminalité sous toutes ses formes et le démantèlement de fumoirs.

En dépit de ces efforts fournis, la CNDHCI relève que le droit à la sécurité a été mis à mal notamment par la persistance des phénomènes de délinquance urbaine, des "coupeurs de route", des enfants en conflit avec la loi, la persistance des phénomènes de fumoirs, les enlèvements d'enfants.

La CNDHCI a documenté des attaques dirigées contre des personnes et des biens privés. Il s'agit entre autres de l'attaque des personnes et de leur dépouillement d'une importante somme d'argent le 27 novembre 2018 sur l'axe Kéibly-Blolequin, de l'attaque d'un car de transport le 14 août 2018 à Issia ayant occasionné deux morts, de l'attaque le 23 mai 2018 des personnes sur l'axe Niakara-Arikokaha, de l'attaque et de l'assassinat le 20 mars 2018 d'un prêtre par des coupeurs de route sur le tronçon Agnibilekro-Koun-Fao.

S'agissant des affaires relatives aux disparitions puis de décès des enfants, il s'agit des cas des enfants Aboubakar Sidick dit "Bouba" et Konan Excel Corneille. En effet, après Aboubakar Sidick qui a été enlevé puis assassiné, l'enfant Konan Excel meurt dans des conditions non élucidées dans une maison voisine à celle de ses parents.

¹ L'article 9 du PIDCP énonce que « Tout individu a droit à la liberté et à la sécurité de sa personne » (...).

² L'IGIS est un indicateur de mesure du niveau de la sécurité du Ministère de la défense qui prend en compte six (6) variables que sont l'évolution des coupeurs de route, l'évolution des vols de véhicules, l'évolution des attaques de domiciles, l'évolution des attaques de commerces, l'évolution des assassinats ou meurtres, l'évolution des accidents de la circulation.

2. La justice

Le droit à la justice, garanti par les articles 6 et 7 de la Constitution du 08 novembre 2016, renvoie à un ensemble de droits visant à reconnaître aux individus, l'égal accès aux services de la justice et à un procès équitable.

La CNDHCI a fait l'état des Droits de l'Homme dans les lieux de privation de liberté et a analysé l'ordonnance portant amnistie.

a. Les lieux de privation de liberté

Conformément à son mandat³, la CNDHCI visite régulièrement les établissements pénitentiaires et les lieux de garde à vue sur toute l'étendue du territoire.

Au cours de l'année 2018, la CNDHCI a visité 117 lieux de garde à vue et l'ensemble des 34 Maisons d'Arrêt et de Correction (MAC). Lors des visites, la CNDHCI a constaté des violations des Droits de l'Homme.

- Les lieux de garde à vue

Relativement aux lieux de garde à vue, la CNDHCI note que la plupart des cellules et des chambres de sûreté de Police et de Gendarmerie manquent d'entretien. Elles ne bénéficient pas, pour certaines, d'eau potable et d'un système d'aération approprié.

La CNDHCI a constaté également l'absence de services médicaux et psychosociaux au sein des structures visitées. En outre, la CNDHCI a relevé l'absence d'assistance juridique des gardés à vue.

La CNDHCI note que l'alimentation des gardés à vue, est assurée de façon générale par leurs parents, ou à défaut par l'humanisme des agents de police ou de Gendarmerie en service.

En revanche, la séparation des gardés à vue selon le sexe et l'âge est de plus en plus respectée.

- Les Maisons d'Arrêt et de Correction (MAC)

La CNDHCI note la volonté du Gouvernement de réduire la population carcérale⁴ et d'améliorer les conditions de détention par le projet de construction de 10 nouveaux établissements pénitentiaires (Adzopé, Abengourou, Aboisso, Daloa, Grand-Bassam, Korhogo,

³ Article 2, 9^{ème} de la Loi n°2012-1132 du 13 décembre 2012 portant création, organisation et fonctionnement de la CNDHCI.

⁴ Au 31 mai 2018, la CNDHCI a enregistré 15 025 détenus sur une capacité théorique de 7 970 places.

Soubré, Sassandra, Issia et San Pedro), avec la circulaire du 15 juin 2017 du Garde des Sceaux relative au contrôle de la détention et l'adoption d'un nouveau Code de Procédure Pénale (CPP) prévoyant des mesures alternatives à l'emprisonnement (Cf article 154 du CPP de la loi n°2018-975 du 27 décembre 2018 portant Code de Procédure Pénale).

Cependant, les visites dans les MAC ont mis en évidence la persistance de la surpopulation carcérale, des conditions de vie précaires, un accès difficile à l'eau potable, aux soins de santé, aux loisirs, à l'information et à une alimentation régulière, saine et équilibrée.

Pour la CNDHCI, la surpopulation carcérale serait liée à l'usage du Mandat de Dépôt (MD), à la lenteur dans le traitement des affaires en instruction et le non recours aux mesures alternatives aux peines privatives de liberté en ce qui concerne les infractions mineures.

b. L'ordonnance portant amnistie du 6 Août 2018

En 2018, le Président de la République a signé l'ordonnance n°2018-669 du 6 août 2018 portant amnistie de 800 personnes poursuivies ou condamnées pour des infractions en lien avec la crise postélectorale de 2010, ou des infractions contre la sûreté de l'Etat commises après le 21 mai 2011 à l'exception de militaires et membres de groupes armés ayant commis des crimes de sang. Cette ordonnance a été ratifiée par l'Assemblée Nationale le 19 décembre 2018.

La CNDHCI note que l'ordonnance portant amnistie, bien que contribuant à décrisper l'atmosphère politique, soulève des questions. Il s'agit entre autres de son étendue, du droit à la justice et du droit à réparation des victimes.

3. Les élections

La CNDHCI a observé les élections sénatoriales et les élections municipales et régionales couplées.

a. Les élections sénatoriales

La CNDHCI a suivi l'ensemble du processus de l'élection des sénateurs dont le scrutin s'est déroulé le 24 mars 2018. Elle a observé le scrutin sur toute l'étendue du territoire avec 268 observateurs.

La CNDHCI relève que le scrutin s'est déroulé sans incident majeur et les résultats n'ont fait l'objet d'aucune contestation.

b. Les élections couplées

Pour les élections couplées (municipales et régionales) du 13 octobre 2018, la CNDHCI a déployé 291 observateurs sur l'ensemble du territoire national.

La CNDHCI, note la non-participation de certains partis politiques de l'opposition, qui contestaient la crédibilité de la CEI.

Au total, le scrutin s'est déroulé dans une atmosphère relativement calme marquée cependant à certains endroits, par des actes de violences, d'intimidation et des atteintes au droit à la vie.

La proclamation des résultats a donné lieu à des actes de contestations et de violences dans le District Autonome d'Abidjan (Port Bouët, Grand Bassam) et dans les localités de Lakota, de Divo, de Issia. La CNDHCI a enregistré cinq (5) atteintes au droit à la vie, de nombreuses atteintes à l'intégrité physique et au droit à la propriété.

A l'issue du scrutin, la Chambre administrative de la Cour Suprême a été saisie de 102 recours en annulation, d'irrégularité et autres soupçons de fraudes. Elle a annulé les résultats et ordonné la reprise du scrutin dans les régions du Guémon, du Lôh-Djiboua et dans les communes de Grand-Bassam, Bingerville, Port-Bouët, Lakota, Booko et Rubino.

Le scrutin des élections partielles dans ces régions et communes s'est déroulé le dimanche 16 décembre, après une période de campagne du 08 au 14 décembre 2018.

c. Les élections partielles

Suite à l'annulation des résultats des élections dans 8 localités dont 6 communes et 2 régions⁵, par la Chambre administrative de la Cour suprême, la CEI a procédé, le dimanche 16 décembre 2018, à la reprise des élections dans ces circonscriptions, conformément aux articles 128, 129, 130 et 131 du code électoral.

La CNDHCI a déployé 27 observateurs dont 3 dans chacune des localités de l'intérieur du pays y compris la ville de Bassam et deux équipes mobiles à Port-Bouët et à Bingerville composées chacune de 3 membres.

Globalement, elle a noté que les élections se sont déroulées dans le calme et dans une atmosphère apaisée dans certaines localités. Cependant dans les communes de Grand Bassam et

⁵ Ce sont les communes de Bingerville, Rubino, Boko, Grand-Bassam, Port-Bouët, Divo et les régions : Lôh-Djiboua (sud-ouest) et Guémon (ouest).

de Port-Bouët, la CNDHCI a relevé des actes de violence et d'intimidations perpétrés par des individus non identifiés, le jour du scrutin.

La CNDHCI constate les défaillances répétées de la CEI notamment le déploiement tardif du matériel électoral, l'insuffisance d'isoloirs et la non maîtrise du processus électoral par certains de ses représentants dans les bureaux de vote.

II. LES DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS

L'analyse de l'état des droits économiques, sociaux et culturels se focalise sur les questions liées au logement, à l'éducation et à la santé.

1. Le droit au logement

Le droit au logement vise à garantir à tout citoyen le droit à un toit. Ce droit garanti par l'article 38 de la Constitution⁶ du 08 novembre 2016 et les conventions internationales⁷ reconnaît l'accès de tous à un logement convenable, sûr et résilient.

a. L'accès au logement

Les politiques de logement mises en œuvre en Côte d'Ivoire n'ont pas permis de résoudre durablement la question de l'accès de tous au logement. En effet, les besoins en logement selon le Gouvernement sont évalués à 400 000 unités par an et croissent de l'ordre de 10% chaque année. Cette situation explique le coût élevé des loyers et la surenchère sur les cautionnements.

Le programme présidentiel de construction de logements sociaux et économiques visant, selon le Gouvernement, à mettre à la disposition des populations les plus démunies des logements sociaux, n'a pas atteint les objectifs escomptés.

La loi n°2018-575 du 13 juin 2018 relative au bail à usage d'habitation, qui encadre les coûts de loyers et des cautionnements, suscite des attentes légitimes au sein des populations, mais tarde à être effective dans les rapports propriétaires-locataires. En effet, cette Loi permet au moins nantis d'accéder à un bail d'habitat. Car, par le passé les bailleurs fixaient la caution à des prix élevés limitant bien de personnes à se loger décemment.

b. Les déguerpissements

Au cours de la période de référence, le droit au logement a été mis à mal par plusieurs opérations de déguerpissement.

L'occupation illégale des aires protégées (parcs naturels et forêts classées) a amené le Gouvernement à entreprendre des opérations de déguerpissements. Cette situation a occasionné le déplacement des populations vers d'autres localités, et a contraint des centaines d'enfants à

⁶ « L'Etat favorise l'accès des citoyens au logement (...). »

⁷ Article 25 de la DUDH, l'article 11 du PIDESC et le point 11 des ODD.

l'abandon précoce de l'école. C'est le cas de la forêt classée de Mopri (Tiassalé) où plus de 1.000 élèves de neuf (09) écoles ont été déguerpis, en mars 2018.

Le 08 Mai 2018, des habitants du quartier Danga Bel-Air à Cocody (Abidjan), ont été déguerpis dans le cadre d'une opération menée par la Société Ivoirienne de Construction et de Gestion Immobilière (SICOGI), en exécution d'une décision de la Cour Suprême.

La CNDHCI relève que ces opérations ont lieu non seulement en pleine année scolaire mais aussi en période de saison des pluies sans que l'État n'ait pris de dispositions alternatives préalables. Cette situation impacte négativement le droit à l'éducation des enfants.

Par ailleurs, la CNDHCI a constaté que des populations ont été contraintes à quitter les zones impactées et à risques, consécutivement aux dégâts occasionnés par les pluies diluviennes à Abidjan et dans certaines localités du pays. Ainsi, de nombreuses familles se sont retrouvées à la rue.

La CNDHCI note que les opérations de déguerpissement ne sont pas suffisamment préparées, encadrées et coordonnées de sorte à en limiter l'impact sur les Droits de l'Homme. En outre, la CNDHCI constate que l'État n'a pas pris de dispositions pour éviter ces installations anarchiques.

2. Le droit à l'éducation

Le droit à l'éducation est un droit fondamental consacré aussi bien par l'ensemble des instruments internationaux et régionaux de protection des Droits de l'Homme que par la Constitution du 8 novembre 2016 qui dispose, en son article 10, que « *l'école est obligatoire pour les enfants des deux sexes...* ».

Le droit à une éducation de qualité fait également l'objet de l'Objectif du Développement Durable (ODD) n°4 assorti d'indicateurs.

La CNDHCI a analysé la question du droit à l'éducation dans les cycles de l'enseignement secondaire et de l'enseignement supérieur.

a. Dans le cycle de l'enseignement secondaire

La CNDHCI a évalué, à travers une étude, la mise en œuvre du droit à l'éducation selon les indicateurs suivants :

- **Effectifs par classe**

L'étude a porté sur un échantillon de 88 établissements de l'enseignement secondaire public sélectionnés dans le district d'Abidjan et dans 24 régions du pays.

Elle a révélé une situation générale de surpopulation des classes. A titre d'illustration, l'on relève des effectifs moyens allant jusqu'à 83 pour les classes de 6^{ème} à 53 pour les classes de terminale, alors que le ratio selon l'UNESCO⁸ est de 45 élèves par classe.

Le Lycée Moderne 2 de Man, dans la région du Tonkpi, nous donne une situation des effectifs, dans le tableau ci-dessous :

Niveaux	Nombre de classes	Effectif total	Effectif le plus élevé	Effectif le plus bas
6 ^{ème}	8	742	97	76
5 ^{ème}	13	1221	106	101
4 ^{ème}	10	868	93	89
3 ^{ème}	12	1132	101	89
2 ^{nde}	4	304	86	57
1 ^{ère}	5	320	89	16
Terminale	6	389	85	8

Le tableau ci-dessous, nous donne une situation des effectifs dans 18 établissements du District d'Abidjan.

Niveaux	Nombre d'écoles enquêtées	Nombre de classes	Effectif le plus élevé	Effectif le plus bas
6 ^{ème}	18	151	122	50
5 ^{ème}		140	131	55
4 ^{ème}		131	115	34
3 ^{ème}		148	122	32
2 ^{nde}		115	100	34
1 ^{ère}		113	90	9
Terminale		123	130	10
Total			921	130

Cette surpopulation des classes dans la quasi-totalité des établissements enquêtés s'explique, notamment, par l'insuffisance des infrastructures scolaires et constitue un obstacle au droit à une éducation de qualité. L'instauration de la double-vacation comme mesure palliative, n'a pas eu l'efficacité attendue.

⁸ Selon l'UNESCO, pour garantir la qualité de l'éducation, il faut un effectif par classe de 40 enfants maximum <http://uis.unesco.org/sites/default/files/documents/fs39-the-world-needs-almost-69-million-new-teachers-to-reach-the-2030-education-goals-2016-fr.pdf>, consulté le 17/12/2018

- **Matériel didactique**

Le matériel didactique vise l'ensemble des supports pédagogiques (manuels, appareils, objets, documents, cartes, didacticiels, matériel audiovisuel et de laboratoire, etc.) destinés à faciliter l'enseignement et l'apprentissage. Il comprend le matériel de base nécessaire à l'enseignement des différents programmes d'études de niveau secondaire.

L'étude a révélé que les équipements didactiques de base, tels que les instruments de géométrie, les équipements pour la pratique d'activités sportives, les laboratoires pour les expérimentations en sciences physiques et sciences de la vie et de la terre ainsi que les supports et autres solutions didactiques pour les matières scientifiques sont insuffisants, indisponibles ou inadaptés. Ce qui constitue un obstacle à la mise en œuvre du droit à une éducation de qualité.

- **Bibliothèques et ouvrages**

L'étude a ressorti que sur 71 établissements enquêtés, 53 soit 74% disposent d'une bibliothèque. Le fond documentaire est insuffisant ainsi que les ouvrages vétustes et inadaptés.

- **Frais annexes**

La CNDHCI note que l'année scolaire 2017-2018, comme les années scolaires précédentes, a été marquée par des perturbations motivées par le phénomène des frais annexes (complémentaires et supplémentaires).

La question des frais annexes constitue un véritable défi pour les familles, eu égard à son impact sur l'accessibilité économique à l'école et met à mal l'égal accès à l'éducation.

En effet, en plus des frais d'inscription fixés par l'Etat à 3000 et 6000 FCFA⁹, les établissements scolaires publics et privés imposent d'autres frais dits annexes ou complémentaires variant en moyenne entre 10 000 et 100 000 FCFA. De plus, les élèves affectés au privé sont soumis au paiement de frais d'inscription et de supplément de frais de scolarité.

Face à la persistance du phénomène et ses conséquences, la CNDHCI s'interroge sur la responsabilité du Gouvernement, dans la recherche d'une solution définitive.

⁹ Respectivement au privé et au public

b. Dans le cycle supérieur

La création de nouveaux pôles universitaires dans les localités de Korhogo, Man, Daloa et les projets de création des Universités de San Pédro et de Bondoukou participent du désengorgement des Universités d'Abidjan et Bouaké et de la réalisation du droit à l'éducation. Cependant, en juin 2018, une étude¹⁰ menée par la CNDHCI à l'Universités Félix Houphouët-Boigny d'Abidjan (UFHB-A) a permis de relever plusieurs sujets de préoccupations susceptibles de porter atteinte au droit à l'éducation :

- au plan académique, la mise en œuvre difficile du système Licence-Master-Doctorat (LMD) et les coûts élevés et non uniformes des frais d'inscription dans les grandes écoles et universités publiques ;
- au plan matériel, l'insuffisance de l'éclairage des salles de travaux dirigés, de laboratoires et amphithéâtres, l'absence ou l'insuffisance de tables-bancs dans plusieurs salles de travaux dirigés, la défaillance du système de climatisation et de sonorisation dans des amphithéâtres, le non fonctionnement ou l'inexistence dans des laboratoires de matériel technique nécessaire aux travaux pratiques, des problèmes d'étanchéité, la quasi-inexistence de sanitaires ;
- au plan social, la défaillance du système de bourse (insuffisant pour l'ensemble des étudiants (environ 5000 bénéficiaires sur 30.000 étudiants ; et le non-paiement de façon régulière des bourses), l'insuffisance de l'offre de logements (5927 lits disponibles sur une population estudiantine de 30 000), de moyens de transport pour les étudiants et du système de restauration (les restaurants universitaires n'offrent que 6 000 repas par jour pour une population de 30 000 étudiants).

La CNDHCI note que le système scolaire et universitaire est constamment perturbé, en plus des problèmes identifiés, par des mouvements de grèves initiées aussi bien par les syndicats d'enseignants et du personnel que par les associations d'étudiants. Cette situation porte gravement atteinte au droit à l'éducation.

3. Le droit à la santé

L'article 12 du PIDESC reconnaît « *le droit qu'a toute personne de jouir du meilleur état de santé physique et mental qu'elle puisse atteindre* ». Ce droit est aussi garanti par l'article 9 de

¹⁰ La mise en œuvre du droit à l'éducation en milieu universitaire : « les difficultés du système universitaire de Côte d'Ivoire », CNDHCI, Juin 2018

la Constitution du 8 Novembre 2016 qui dispose que «... *Toute personne a également droit à un accès aux services de santé* ».

La CNDHCI relève, qu'en dépit de politique¹¹ et moyens mis en œuvre par l'Etat, le système sanitaire est confronté à des difficultés relatives aux ressources matérielles, financières et humaines.

- Au niveau des ressources matérielles, la CNDHCI note la vétusté, l'inadaptation ou le manque d'entretien des équipements disponibles. Les infrastructures sanitaires des premier, deuxième et troisième niveaux sont inégalement réparties et dépourvues de mécanismes formels de gestion des déchets médicaux. De même, l'approvisionnement régulier des pharmacies internes en médicaments et la prise en charge des personnes à besoins spécifiques (personnes vivant avec un handicap), constituent de réels défis.
- Au niveau des ressources humaines, le personnel médical demeure insuffisant et inégalement réparti. En effet, nos études¹² révèlent que 149 structures de santé (soit 67% sur 222) ont un besoin en personnel de santé. Cette situation se ressent encore plus au nouveau Centre Hospitalier Universitaire d'Angré (CHU Angré), inauguré le 15 décembre 2017, qui n'est pas totalement fonctionnel faute de personnel nécessaire.
- Au niveau des ressources financières

A travers son adhésion à la Déclaration¹³ d'Abuja (Bamako) en 2001, la Côte d'Ivoire s'est engagée à consacrer 15% de son budget au secteur de la santé. Comparativement à cet engagement, la Côte d'Ivoire n'en octroie que 6%.

Par ailleurs, le budget alloué aux établissements sanitaires n'est pas toujours rendu disponible en totalité. En effet, il ressort d'une étude réalisée par la CNDHCI en janvier 2018 que sur 222 centres de santé enquêtés, 106 soit 48% ont déclaré ne pas recevoir l'intégralité de leurs dotations budgétaires. Soixante-douze (72) centres soit 68% ont affirmé ne pas exécuter la totalité du budget notifié, en raison d'un plafonnement à 70% ordonné depuis quelques années.

¹¹ Cf Plan National de Développement Sanitaire (PNDS) 2016-2020, Déblocage des salaires des médecins, plus de 10 000 professionnels de santé embauchés, construction d'une centaine d'établissements sanitaires de premier contact, ouverture du nouveau CHU d'Angré (Abidjan), mise en place de la gratuité ciblée.

¹² Rapport d'étude Droit à la santé, CNDHCI, 2018

¹³ En avril 2001, les pays de l'Union africaine se sont rencontrés et se sont engagés à se fixer pour objectif d'allouer au moins 15% de leur budget annuel à l'amélioration du secteur de la santé et ont exhorté les pays donateurs à accroître leur soutien.

- **Accès aux soins de santé**

Le Gouvernement a entrepris depuis 2012, de mettre en place la Couverture Maladie Universelle (CMU) qui tarde à être effective. Cette situation porte atteinte au droit du plus grand nombre aux soins de santé. En effet, selon l’OMS, *« une couverture (sanitaire) universelle consiste à veiller à ce que l’ensemble de la population ait accès aux services préventifs, curatifs, palliatifs, de réadaptation et de promotion de la santé dont elle a besoin et à ce que ces services soit de qualité suffisante pour être efficaces, sans que leur coût n’entraîne des difficultés financières pour les usagers. »*

Par ailleurs, la CNDHCI a documenté, du 1^{er} juillet au 6 août 2018, une augmentation unilatérale des frais et actes médicaux par l’Association des cliniques privées de Côte d’Ivoire (ACPCI) et le Syndicat National des Médecins Privés de Côte d’Ivoire (SNMPCI).

Cette situation a gravement perturbé l’accès aux soins de santé.

III. DROITS DE SOLIDARITE

L'analyse des droits de solidarité porte sur le droit à un environnement sain, la cohésion sociale, les droits des victimes et des groupes catégoriels.

1. Le droit à un environnement sain

L'environnement sain est un environnement propice à assurer la santé et le bien-être des populations. Il est l'une des conditions¹⁴ préalables à la réalisation d'autres droits humains.

Dans ce rapport, la CNDHCI traite les questions liées à un environnement sain sous l'angle des nuisances sonores, de l'insalubrité et de la destruction des aires protégées.

a. Les nuisances sonores

La CNDHCI constate, particulièrement dans certains quartiers des grandes communes et villes de la Côte d'Ivoire (District d'Abidjan et de Yamoussoukro, Bouaké, Abengourou, Man, etc...) les populations sont confrontées à la diffusion de musique ou de message par le biais d'appareils de sonorisation dont la puissance excessive provoque des nuisances sonores. Les sources de ces nuisances sont pour la plupart des bars et débits de boissons, des édifices religieux ainsi que des magasins situés sur les voies d'accès aux domiciles des riverains.

Cette situation persiste en raison d'une part de l'inapplication des textes¹⁵ réglementant les rapports de voisinage et, d'autre part de la saisine des autorités compétentes qui reste, bien souvent, sans suite.

b. L'insalubrité

L'insalubrité devient un sujet de préoccupation nationale.

Face à cette situation, le Gouvernement a initié l'opération "Grand Ménage". C'est une opération de nettoyage public, de sensibilisation et d'information. Celle-ci se tient tous les premiers samedis du mois dans toutes les grandes villes du pays.

¹⁴ Article 25.1 de la DUDH et article 12 du PIDESC, Article 24 de la CDE, Article 12 de la CEDEF, Article 28 de la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille

¹⁵ Décret n° 2016-791 du 12 octobre 2016 portant réglementation des émissions de bruits voisinage. Ce décret stipule, entre autres que, dans les zones résidentielles, les niveaux sonores et l'émergence en décibel est limité à 50 décibels de 6 heures (h) à 18h et à 35 décibels de 20 h à 06 h du lundi au vendredi. Les samedis, dimanches et jours fériés ils sont réduits à 10 décibels entre 6 h et 20 h.

Les infractions relatives à l'émission des bruits de voisinage sont constatées et poursuivies conformément aux articles 107 et 109 du Code de l'Environnement (Loi n°96-766 du 3 octobre 1996 portant Code de l'Environnement et le Code Pénal Ivoirien).

La CNDHCI note cependant que les voies de circulation continuent d'être parsemées d'ordures et d'immondices.

La CNDHCI relève toutefois une faible implication des populations dans cette opération et un système de pré-collecte et de collecte des ordures à améliorer.

c. La destruction des aires protégées

La reconnaissance et la protection des aires protégées constituées par les parcs nationaux, les réserves naturelles et les forêts classées/sacrées participent au bien-être des populations.

La destruction de ces aires impacte négativement la réalisation des Droits de l'Homme.

En vue d'évaluer l'impact de la destruction de ces aires sur l'environnement notamment, la CNDHCI a initié une étude sur la situation des aires protégées en Côte d'Ivoire. Cette étude a concerné onze régions (San-Pedro, Gbôklè, Kabadougou, Grand-Ponts, N'zi, Agneby-Tiassa, Hambol, Gbêkè, Worodougou, Bagoué, Cavally).

A l'issue de cette étude, la CNDHCI fait le constat de ce que la gestion de cet espace *“ géographique clairement défini, reconnu, dédié et géré, par des moyens légaux ou autres, afin de favoriser la conservation à long terme de la nature et des services éco systémiques et des valeurs culturelles qui y sont liés”* demeure un défi.

En effet, la forte pression des activités humaines menace l'existence de ces aires en dépit des instruments juridiques¹⁶ dont dispose la Côte d'Ivoire.

En vue de restaurer ces espaces, le Gouvernement a entrepris des opérations d'agroforesterie et de déguerpissements qui ont occasionné des violations aux Droits de l'Homme notamment des atteintes à l'intégrité physique et des destructions de biens (maisons, plantations, infrastructures sociales, éducatives et sanitaires).

2. Les inondations

L'année 2018 a été marquée par des inondations suite aux pluies diluviennes survenues à Abidjan et dans certaines localités. La CNDHCI note, depuis quelques années, la récurrence de ce phénomène qui a connu un pic en juin avec des crues de certains cours¹⁷ d'eau.

¹⁶ Loi n°65-255 du 4 août 1965 relative à la protection de la faune et à l'exercice de la chasse, Loi n°96-766 du 3 octobre 1996 portant Code de l'Environnement, Loi n°2014-427 du 14 juillet 2014 portant Code forestier.

¹⁷ Bandama (Bouaflé et Zuenoula), Bia (Aboisso), Comoé (Yaou route Bassam-Aboisso)

A Abidjan, cette situation a été provoquée et accentuée par les constructions anarchiques réalisées sur des bassins d'orage ou des bassins versants et au non-respect des plans d'urbanisme.

Malgré les dispositions prises par le Gouvernement¹⁸, le bilan de ces inondations a été lourd aux plans humain et matériel. Le bilan fait état de pertes en vie humaine¹⁹, d'effondrement de murs de clôture et des ponts, d'inondation de maisons, de véhicules emportés, de destruction d'infrastructures économiques et sociales (routes, productions agricoles, réseaux de distribution d'eau, électricité, assainissement, télécommunication...).

La CNDHCI constate le laxisme de l'Etat qui favorise l'incivisme des populations dans les constructions anarchiques et l'occupation des voies d'évacuation et d'écoulement des eaux usées et pluviales.

La CNDHCI observe que cette situation a des conséquences sur les Droits de l'Homme tels que le droit à la santé, à l'éducation, à un environnement sain...

3. La cohésion sociale

La CNDHCI constate la persistance de tensions sociales se manifestant par des conflits intercommunautaires et sociaux, des rapports tendus entre l'Etat, ses agents et les populations. Les causes connues de ces conflits notamment le foncier rural, l'opposition éleveurs-agriculteurs, le non-respect de l'Autorité n'ont pas fait l'objet de solutions adéquates et durables.

La CNDHCI a documenté les cas suivants :

- 23 janvier 2018, à Kanakono (Tengréla), conflit survenu ayant fait cinq morts ;
- 19 au 20 avril 2018 à Diegonefla, conflit communautaire entre jeunes baoulé et malinké, ayant fait une dizaine de blessés ;
- 15 mai 2018 à Biankouma, conflit foncier entre Toura et Burkinabé, avec un bilan de 400 habitations incendiées et plus de 700 déplacés dont 600 sans-abris ;
- 24 juin 2018 à Bangolo, conflit intercommunautaire déclenché entre Autochtones Guéré et allogènes Burkinabés suite à la mort d'un fils de la ville ;

¹⁸ Mise en place de Centres de secours d'urgence, l'ONPC (Office National de la Protection Civile), le Plan d'Organisation de la Réponse de Sécurité Civile (ORSEC), le Groupement des Pompiers Militaires (GSPM).

¹⁹ La CNDHCI, selon ses investigations, a enregistré le décès de 20 personnes.

- 24 juin 2018 dans les sous-préfectures de Kolia et de Sanhala, conflit communautaire ;
- 10 juillet 2018 à Facobly, affrontements communautaires après la mort d'un autochtone dans le village de Kiriao, suite à une altercation avec un allogène ;
- 07 Août 2018 à Touba, risque d'affrontement pour un problème de terre, entre les populations de la sous-préfecture de Dioman, (département de Touba) et celles de la sous-préfecture de Gouiné (département de Biankouman) ;
- 21 août 2018 à Abidjan, conflit foncier entre les populations d'Abobo Baoulé et ceux de Djorogobité ;
- 2 octobre 2018 à Abidjan, affrontement entre les populations du village Ébrié d'Anono village ;
- 24 octobre 2018 à Marabadiassa, conflit foncier entre Malinké et Baoulé ;
- 19 novembre 2018, conflit communautaire, entre les populations de Zouan Hounien et Teapleu dans la région du Tonkpi ;
- 26 novembre 2018 dans la région du Guémon, conflit communautaire.

Ces conflits impactent de façon négative la cohésion nationale, les droits des populations à la paix et au développement. Cependant les conflits se sont amplifiés tout au long de l'année.

4. Le droit à la réparation des victimes

Les crises successives qu'a connues la Côte d'Ivoire de 1990 à 2011 ont occasionné des violations et des atteintes aux Droits de l'Homme.

En vue d'accorder une juste réparation aux victimes de ces différentes crises, des mécanismes ont été mis en place par le Gouvernement. Ce sont la CDVR²⁰, la CONARIV²¹ et le PNCS²².

La CNDHCI observe toutefois que l'ensemble de ces mécanismes n'est pas encore parvenu à satisfaire la totalité des victimes.

²⁰ Commission Dialogue, Vérité et Réconciliation mis en place par l'Ordonnance n°2011-85 du 13 mai 2011, remplacée par l'ordonnance n°2011-167 du 13 juillet 2011, ensuite l'ordonnance n° 2014-32 du 3 février 2014.

²¹ Commission Nationale pour la Réconciliation et l'Indemnisation des Victimes.

²² Programme National de Cohésion Sociale. Il a été mis en place par le Conseil des Ministres du 15 février 2012.

La CNDHCI continue de croire, comme indiqué dans ses rapports précédents, qu'une loi est indispensable pour encadrer tout le processus d'indemnisation des victimes, depuis la détermination de leur statut jusqu'aux modalités d'indemnisation.

5. Les droits catégoriels

Cette partie du rapport aborde les problèmes liés aux migrants, aux personnes vivant avec un handicap, aux enfants et aux femmes.

a. Les migrants

L'immigration, surtout clandestine, constitue une préoccupation en ce sens qu'elle gagne en ampleur en Côte d'Ivoire.

Le Communiqué du Conseil²³ des Ministres du 30 Novembre 2016 faisait état de 4970 arrivées d'Ivoiriens arrivés en Italie, sur la période de janvier à juin 2016.

Selon les données du Rapport de profilage des Migrants Ivoiriens (2017)²⁴ de l'Organisation internationale pour les Migrations (OIM Côte d'Ivoire), 'plus de 1 400 des ivoiriens de retour volontaire en Côte d'Ivoire en 2017 ont été accueillis et assistés par l'OIM dans le cadre de l'Initiative conjointe Fonds fiduciaire de l'Union européenne– OIM pour la Protection et la Réintégration des Migrants'.

Plusieurs causes peuvent justifier l'immigration clandestine. Il s'agit entre autres de la précarité des conditions de vie, du manque d'emploi, du chômage grandissant, de la pauvreté.

Cette situation qui met en péril la vie d'enfants, de jeunes et d'adultes, appelle des mesures concrètes et durables de la part de l'État pour endiguer ce phénomène migratoire. Ils sont confrontés à la maltraitance, au manque d'alimentation, de soins de santé, de protection et exposés à des dangers de tous ordres.

Certes, plusieurs centaines d'ivoiriens migrants clandestins en difficultés en Libye notamment, ont été rapatriés, mais le problème de leur prise en charge sociale et psychologique se pose.

²³ <http://www.gouv.ci/doc/1480674635CCM%20du%2030%2011%2016-V3vf.pdf>

²⁴ <https://www.iom.int/sites/default/files/country/docs/cote-divoire/Cote-d%27Ivoire-Rapport-Profilage-2017.pdf>

b. Les personnes en situation de Handicap

La question des personnes en situation de handicap constitue une préoccupation au regard des problèmes spécifiques les concernant.

Le 10 janvier 2014, la Côte d'Ivoire a ratifié la Convention relative aux Droits des Personnes Handicapées (CPH). Ce cadre de protection a été renforcé par les dispositions contenues dans les articles 32 et 33 de la Constitution du 08 novembre 2016.

La CDPH prévoit en son article 33, pour son application et le suivi au niveau national, la mise en place d'un « (...) dispositif, y compris un ou plusieurs mécanismes indépendants, (...), de promotion, de protection et de suivi de l'application de la (...) Convention ». Cependant, le mécanisme susmentionné tarde à être mis en place. Egalement, la prise des décrets d'application de la loi n°98-594 du 10 novembre 1998 portant orientation en faveur des Personnes handicapées est attendue depuis vingt (20) ans, tout comme le rapport initial au Comité des Personnes Handicapées, depuis 2016.

c. Les enfants

La CNDHCI, pour les enfants, a identifié deux principaux défis que sont la protection de remplacement et les enfants privés de libertés.

- La protection de remplacement des enfants

La protection de remplacement renvoie à des mécanismes de prise en charge des enfants sans protection parentale. Il s'agit d'enfants victimes de violences, abandonnés, exploités,

La CNDHCI relève que les mécanismes²⁵ sont insuffisants ou inadaptés, pour les enfants de manière générale et inexistantes pour ceux victimes de violences. Ces derniers qui doivent être retirés de leur milieu d'origine, ne le sont pas en pratique faute de structures d'accueil, de moyens de prise en charge et d'une législation adaptée.

- Les enfants sous Mandat de Dépôt (MD)

La CNDHCI a observé qu'au cours de l'année 2018, sur la période de Août à Septembre, 371 enfants placés sous Mandat de Dépôt (MD) sur toute l'étendue du territoire national, dont 221 enfants à la Maison d'Arrêt et de Correction d'Abidjan (MACA).

²⁵ Ces mécanismes doivent assurer « Toute prise en charge dans un cadre familial ordonnée ou autorisée par une autorité judiciaire ou administrative compétente ainsi que tout placement dans une institution, y compris privée, qu'il fasse ou non suite à des mesures administratives ou judiciaires. » Cf la Résolution 64/142 adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies portant sur les « Lignes directrices relatives à la protection de remplacement pour les enfants. (<https://www.unicef.org/protection/files/100426-UNGuidelines-French.pdf>)

Cette situation est en partie la conséquence de la mise en application de la Circulaire n°010/MJDH/CAB du 26 septembre 2017 relative à la répression d'infractions commises par des mineurs communément appelés « mineurs en conflit avec la loi ».

La CNDHCI note que les enfants sous MD ne disposent pas de quartier spécial. Ils restent, par conséquent, en contact avec les détenus adultes, dans un contexte de surpopulation carcérale, en violation des normes²⁶ nationales et internationales.

d. Les femmes

La Constitution du 8 novembre 2016, en ses articles 35, 36, 37, réaffirme l'engagement de l'État à promouvoir et protéger les droits des femmes en Côte d'Ivoire.

La CNDHCI analyse la mise en œuvre des droits des femmes à travers la participation des femmes à la vie publique et politique et les Violences à l'égard des filles et des femmes.

- *La participation des femmes à la vie publique et politique*

L'article 36 de la Constitution ivoirienne dispose que « L'État œuvre à la promotion des droits politiques de la femme en augmentant ses chances d'accès à la représentation dans les assemblées élues ».

En matière de participation dans les sphères de décisions, la Côte d'Ivoire compte 6 femmes sur 36 ministres au Gouvernement²⁷, 27 femmes sur 255 députés à l'Assemblée nationale²⁸, 8 femmes sur 66 élus au Sénat²⁹, 10 femmes maires sur 197, 1 femme présidente de Conseil Régional³⁰ sur 31 et 1 femme Procureure Générale près la Cour Suprême.

La CNDHCI note que la participation des femmes aux instances de prise de décision reste faible. Même l'engagement du Chef de l'Etat, relativement à la question du quota n'est pas encore effectif.

²⁶ Au niveau national, le Décret n°69-189 du 14 mai 1969 portant réglementation des établissements pénitentiaires et fixant les modalités d'exécution des peines privatives de liberté. Au plan international, nous avons la CDE en son article 37 ainsi que dans l'article 10 par. 2 let. b du Pacte international relatif aux droits civils et politiques.

²⁷ Dernier remaniement ministériel, juillet 2018.

²⁸ Élections législatives de décembre 2016.

²⁹ Élections sénatoriales de mars 2018. 1/3 doivent être nommés par le président de la République.

³⁰ Élections municipales et régionales d'octobre 2018.

- *Sur les violences à l'égard des filles et des femmes*

La CNDHCI constate à travers les saisines, la persistance du phénomène des violences à l'égard des filles et des femmes. Au cours de l'année 2018, la CNDHCI a été saisie de 124 cas de violences sexuelles et conjugales, dont plusieurs cas de viol sur des mineures.

Dans le cadre de la lutte contre le phénomène, le Ministre de la justice a pris plusieurs circulaires en vue de faciliter la répression des cas de violences faites aux femmes.

Par ailleurs, si l'enregistrement des plaintes pour cas de viol n'est plus subordonné à la production d'un certificat médical, la réduction du coût de cet acte ou la gratuité du certificat médical reste un défi.

En outre, des difficultés subsistent quant à l'accès des victimes à une assistance juridique et à la réhabilitation à travers un système de prise en charge holistique.



Deuxième partie :

ACTIVITES DE LA CNDHCI

I. ACTIVITÉS DE PROMOTION

La CNDHCI a organisé et participé à des activités de promotion des Droits de l'Homme, au niveau national, régional et international.

Les activités ont porté sur la célébration de journées thématiques, les programmes de renforcement des capacités, l'Université des Droits de l'Homme, le Forum des Droits de l'Homme et le briefing du corps diplomatique

1. Les célébrations de journées thématiques

Au cours de l'année 2018, la CNDHCI a commémoré quatre (4) journées internationales, à savoir :

- le 8 mars 2018, la Journée Internationale de la Femme ;
- le 25 novembre 2018, la Journée de la lutte contre les Violences Basées sur le Genre (VBG) ;
- le 3 décembre 2018, la journée internationale des personnes handicapées ;
- le 10 décembre 2018, le 70^{ème} anniversaire de la DUDH.

2. Les programmes de renforcement des capacités

Les programmes de renforcement des capacités sont abordés d'une part dans le cadre d'ateliers/séminaires et d'autre part de sessions de l'Université des Droits de l'Homme de la CNDHCI.

a. Ateliers/séminaires

En 2018, la CNDHCI a organisé des activités de renforcement des capacités au profit de ses membres et à l'attention du grand public. Il s'agit de :

au niveau des membres de la CNDHCI :

- le renforcement des capacités des 248 commissaires régionaux des Droits de l'Homme des 31 Commissions régionales, sur « les techniques d'enquête et de documentation sur les violations des Droits de l'Homme et de traitement des requêtes », avec l'appui du National Endowment for Democracy (NED) (Bouaké du 14 au 17 mars 2018, Agboville du 26 au 29

mars 2018, Daoukro du 07 au 10 juin 2018, Ferkessédougou du 11 au 14 juin 2018, Man du 12 au 14 août 2018) ;

- le renforcement des capacités des membres des Commissions Régionales sur « les violations des Droits de l'Homme et la gestion des forums régionaux des Droits de l'Homme », du 25 au 26 mai 2018 et du 04 au 15 juin 2018 dans les chefs-lieux de région.

Au profit des partenaires :

- le 8 mai 2018 à Abidjan, conférence-débat sur « les médicaments frauduleux ou contrefaits en Côte d'Ivoire : enjeux et perspectives » ;
- le 21 mai 2018 à Abidjan, atelier de formation sur « les Droits de l'Homme et les Renseignements », au profit de la Communauté Nationale du Renseignement ;
- du 25 au 26 mai 2018 et du 04 au 15 juin 2018, atelier de renforcement des capacités de cinquante (50) ONGs locales sur « les Droits de l'Homme » dans les 31 régions administratives ;
- du 28 mai au 15 juin 2018 dans les 31 régions administratives, installation des Forums régionaux avec l'appui du PNUD et du CNS ;
- du 04 au 6 juin 2018 à Grand Bassam, atelier de renforcements des capacités de 20 organisations féminines sur la soumission d'un rapport alternatif au Comité CEDEF, avec l'appui financier de ONU-FEMMES;
- du 29 juillet au 1^{er} août 2018 à Abidjan, atelier de rédaction du rapport du Gouvernement et des Organisations de la Société Civile à l'Examen Périodique Universel (EPU), avec l'appui financier du Bureau Régional du Haut-Commissariat aux Droits de l'Homme et du Secrétariat d'Etat aux Droits de l'Homme ;
- du 16 au 17 août 2018 à Abidjan, atelier de rédaction des rapports des parties prenantes, avec l'appui technique et financier de UPR Info ;
- du 10 au 11 septembre 2018 à Grand Bassam, atelier de plaidoyer sur « les Principes de Paris et les Principes de Belgrade » auprès de Députés membres des Commissions de l'Assemblée Nationale ;
- le 30 novembre 2018, atelier de renforcement des capacités des Agents de la Gendarmerie Nationale, sur les « Droits de l'Homme » à la CNDHCI ;

- le 12 Décembre 2018, atelier de renforcement des capacités des Agents de la Police Nationale, sur les « Droits de l'Homme » à la CNDHCI.

b. Université des Droits de l'Homme

La CNDHCI a mis en place un programme de renforcement des capacités dénommé « Université des Droits de l'Homme (UDDH-CNDHCI) ».

Ce programme, démarré le 1^{er} février 2018, vise à renforcer les capacités des acteurs de la société civile, des fonctionnaires et agents de l'Etat ainsi que des étudiants.

La CNDHCI a organisé, au total, trois (3) sessions de quatre (4) mois chacune, au profit de 180 auditeurs.

Chaque session de l'UDDH est couronnée par une évaluation sommative au terme de laquelle des certificats de réussite sont délivrés aux auditeurs.

3. Les activités des Commissions Régionales des Droits de l'Homme

Les Commissions régionales des Droits de l'Homme ont initié des activités. Nous notons entre autres :

- le 06 mars, campagne de sensibilisation et d'éducation au civisme au lycée Goffry Kouassi Raymond de Sassandra ;
- le 06 mars, participation à la réalisation de 02 émissions RADIO sur l'inclusion financière pour l'autonomisation de la femme et de la jeune fille et du phénomène d'enlèvements des enfants dans le Gontougo ;
- le 09 mai, mise en place de la plateforme des ONG du département de Tiassalé sous l'égide de la CRDH de l'Agneby-tiassa ;
- le 09 juin, rencontre avec les leaders communautaires et les personnes relais des Droits de l'Homme sur la situation des Droits de l'Homme dans le département (région du Bélier) ;
- le 11 juin, émission radio sur la RADIO locale KETTIN d'Akoupé. Cette émission a porté sur les missions de la CNDHCI et les activités qu'elle a réalisées (région de la Mé) ;

- les 08, 22 et 29 juillet, campagne de sensibilisation de proximité sur les Droits de l'Homme et le mandat de la CNDHCI dans les localités de Kotobi, Assoumoukro, Asouakro et Abongoua (région du Moronou) ;
- le 11 juillet, organisation d'un atelier de renforcement des capacités sur les principes généraux de Droits de l'Homme en faveur des étudiants de l'Université de DALOA ;
- le 18 juillet, sensibilisation des populations de Sanogobraméfélé sur la déclaration des naissances et la scolarisation des enfants, dans le Kabadougou ;
- le 04 octobre, formation des stagiaires militaires de la base militaire de l'ENSOA sur les Droits de l'Homme et le Droit International Humanitaire, dans le Gbêke ;
- le 29 octobre, campagne de sensibilisation avec pour thème, VIH/SIDA, IST grossesse et éducation sexuelle en milieu scolaire, en collaboration avec la Direction régionale de la jeunesse dans la Bagoué ;
- le 06 décembre, au quartier Amakébou d'Agboville, les femmes de la communauté baoulé ont été sensibilisé sur les violences faites aux femmes en vue de leurs élimination ;
- le 25 novembre, rencontre avec 29 leaders communautaires sur le civisme, la citoyenneté et les notions de base des Droits de l'Homme, dans le village de Fouala dans le Baffing.

4. La participation de la CNDHCI à des ateliers et séminaires

La CNDHCI a pris part à des ateliers et à des séminaires au niveau national et international.

Au niveau national :

- du 31 janvier au 1er février 2018 à Abidjan, atelier multipartite sur « le suivi de la gouvernance foncière fondé sur les Droits de l'Homme » à la Fondation Friedrich Herbert ;
- du 05 au 06 avril 2018 à Grand-Bassam, atelier sur « Les acteurs locaux et nationaux pour la systématisation du partage de l'information entre les mécanismes de veille, d'alerte et de prévention des conflits », avec l'Observatoire de la Solidarité et de la Cohésion Sociale (OSCS) en partenariat avec ONU-FEMMES ;
- du 09 au 13 Avril 2018, atelier de priorisation des ODD en Côte d'Ivoire, à partir de la Méthode MAPS du Système des Nations Unies, Ministère du Plan et du Développement ;

- du 17 au 18 mai 2018 à Abidjan, symposium international sur « le terrorisme, enjeux économiques, socio-culturels, humains et sécuritaires : la sécurité et le développement économique en Afrique de l’Ouest » en partenariat avec la Fondation Konrad Adenauer ;
- du 07 au 08 juin 2018 à Abidjan, séminaire sur le thème « recours en inconstitutionnalité par voie d’exception », organisé par le Conseil Constitutionnel ;
- du 12 au 14 Juin 2018 à Yamoussoukro, atelier de consolidation, de priorisation et de budgétisation des besoins communautaires issus des consultations de 2017, Ministère de la Femme, de la Famille et de l’Enfant ;
- du 27 au 28 juin 2018 à Yamoussoukro, séminaire de suivi portant sur le bilan partiel du projet de lutte contre la détention préventive injustifiée dans 05 prisons de Côte d’Ivoire, organisé par l’ACAT-CI et la FIACAT ;
- le 02 novembre 2018 à Abidjan, atelier d’information sur l’élaboration du Code des Personnes, organisé par le Ministère de la Femme, de la Famille et de Protection de l’Enfant ;
- du 19 au 20 novembre 2018 à Abidjan, symposium régional interministériel sur le thème : « lutter contre le terrorisme aujourd’hui : réflexion, action et coordination » co-organisé par les Gouvernements ivoirien et français ;
- le 22 novembre 2018, atelier de plaidoyer à l’endroit des patrons de presse pour « une meilleure couverture médiatique de la problématique des populations clés et HSH/TG dans le contexte d’atteinte des objectifs 90.90.90 » organisé par Alternative Côte d’Ivoire en partenariat avec le REPMASCI ;
- du 27 au 29 novembre 2018 à Grand-Bassam, atelier de validation de la stratégie nationale d’alerte précoce et de réponse rapide impliquant les femmes, organisé par l’Observatoire de la Solidarité et de la Cohésion Sociale (OSCS) ;
- du 28 au 29 Novembre 2018 à Abidjan, atelier sur l’examen de la mise des recommandations du Conseil des Droits de l’Homme, de l’EPU, du Comité des Droits de l’enfant, Ministère de la Femme, de la Famille et de l’Enfant et Forum des ONG ;
- du 4 au 5 décembre 2018 à Grand Bassam, table ronde des acteurs de lutte contre le VIH/SIDA et des infections associées chez les UD (Utilisateurs de Drogues) pour une

meilleure intégration des enjeux des Droits Humains en Côte d'Ivoire, ONG 'Santé et Développement'' ;

- 17 au 19 Décembre 2018 à Grand Bassam, table ronde régionale autour des pratiques de médiation pénale et civiles en faveur des enfants, organisé par la Médiature de Côte d'Ivoire ;
- du 19 au 21 décembre 2018, revue 2018 des actions de solidarité, de cohésion sociale et de lutte contre la pauvreté, Ministère de la Solidarité, de la Cohésion Sociale et de la Lutte contre la Pauvreté ;
- le 26 décembre 2018 à Abidjan, atelier de vulgarisation des recommandations de la Commission africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme.

En outre, la CNDHCI a pris part à des conférences publiques, des concours et des panels.

Au plan international :

- du 21 au 23 février 2018 à Genève (Suisse), participation à l'Assemblée Générale du Réseau des Institutions Nationales Africaines des Droits de l'Homme (RINADH) et à l'atelier sur « la responsabilité des INDH dans la promotion et la protection des droits des personnes âgées » ;
- le 10 avril 2018 à Abidjan, Consultation pour évaluer le processus de mise en œuvre de la décision se rapportant à l'affaire relative à l'octroi de la nationalité aux personnes à risque d'apatridie Réseau des Institutions Africaines des Droits de l'Homme (RINADH) et l'Ong Open Society Justice Initiative (OSJI);
- du 22 au 28 Avril 2018 à Nouakchott (Mauritanie), atelier des INDHs sur la mise en œuvre des décisions de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (CADHP) et le Plan d'Actions de l'Union Africaine sur les Droits de l'Homme ;
- du 16 au 20 mai 2018 à Paris (France), atelier de présentation des résultats et des leçons tirées d'une évaluation de la gouvernance foncière sur les Droits de l'Homme en Côte d'Ivoire et au Kenya » organisé par le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et le Ministère de la Coopération Allemande (BMZ) ;

- du 20 au 26 mai 2018 à Kampala (Ouganda), participation à la « third global meeting Action Against Mass Atrocity Crimes (GAAMAC III) » ;
- du 19 au 20 juin 2018 à Dakar (Sénégal), atelier régional sur « la migration en Afrique de l'Ouest : genre, jeunes, migration et droits humains », organisé par le PNUD ;
- du 18 au 23 juin 2018, à Naivasha (Kenya), atelier des INDHs sur la surveillance et les rapports aux traités régionaux relatifs aux Droits de l'Homme, organisé par le RINADH ;
- du 29 juin au 22 juillet 2018 à Strasbourg (France), participation à la 49^{ème} session d'été en Droit International des Droits de l'Homme ;
- du 24 au 27 juillet 2018 à Dakar (Sénégal), atelier des INDHs sur l'Examen Périodique Universel (EPU),
- du 28 au 31 août 2018 à Abidjan, Atelier d'évaluation des mécanismes de protection des défenseurs des Droits de l'Homme, Coalition Ivoirienne des Défenseurs des Droits Humains (CIDDH), SIDH et CNDHCI ;
- du 2 au 8 septembre 2018 à Johannesburg (Afrique du Sud), atelier de « renforcement des capacités des INDH », organisé par ARASA ;
- du 19 et 20 septembre 2018, à Johannesburg (Afrique du Sud), atelier de démarrage du projet et présentation d'une communication sur le partage de l'expérience ivoirienne ;
- du 3 au 4 octobre 2018 à Accra (Ghana) « Conférence régionale sur la dépenalisation des infractions mineures en Afrique » ;
- du 9 au 12 octobre 2018 à Marrakech (Maroc), atelier organisé par l'Alliance Globale des Institutions Nationale des Droits de l'Homme (GANRHI) ;
- du 23 au 24 Novembre 2018, à Addis Abeba (Ethiopie), 2ème Forum des Politiques sur l'état des INDH ;
- du 27 au 29 novembre 2018, réunion régionale sur les solutions durables pour les réfugiés ivoiriens de la sous-région ; organisée par le HCR Côte d'Ivoire ;
- du 3 au 7 décembre 2018 à Genève (Suisse), formation des points focaux nationaux de l'Examen Périodique Universel, organisé par UPR Info.

5. Les communications

Dans le cadre de sa mission de promotion des Droits de l'Homme, des communications ont été faites. Il s'agit entre autres de communications sur :

- le « foncier rural et Droits de l'Homme », le 19 avril 2018 ;
- « la réforme du secteur de la sécurité vue par la CNDHCI », à l'occasion du Brown Bag Lunch (BBL), sur la réforme du secteur de la sécurité, le 25 juin 2018 à Abidjan ;
- la « Réduction de la pauvreté : construire une communauté de destins pour l'humanité sans pauvreté et de développement commun » au Forum de Beijing (Chine) des Droits de l'Homme 2018, les 18 et 19 septembre 2018 ;
- la « CNDHCI, quel pouvoir de contrôle en matière de Droits de l'Homme » lors du Brown Bag Lunch, portant sur la réforme du secteur de la sécurité, le 25 septembre 2018 ;
- la « présentation de la Loi ivoirienne sur les défenseurs des droits humains : référence historique en Afrique et état de mise en œuvre », à la 13^{ème} Conférence Internationale des INDH à Marrakech (Maroc), du 10 au 12 octobre 2018.

6. Le Forum des Droits de l'Homme

Le Forum des Droits de l'Homme (FDH) est un espace d'échanges et de rencontres entre les acteurs étatiques et non étatiques des Droits de l'Homme, mis en place en 2014. Pour l'année 2018, cinq (05) sessions et le lancement des sessions régionales ont été organisés :

- le 15 février 2018 au foyer des jeunes d'Attécoubé (Abidjan), 18^{ème} session sur « les déguerpissements et les Droits de l'Homme » ;
- le 29 mars 2018 au CERAP (Abidjan), 19^{ème} session sur « la situation générale des Droits de l'Homme en Côte d'Ivoire » ;
- le 3 mai 2018 à la CNDHCI (Abidjan), 20^{ème} session sur « les droits des personnes en situation de handicap » ;
- le 05 juillet 2018 au CERAP (Abidjan), 21^{ème} session sur « la protection des droits des migrants et des réfugiés : vulgarisation des deux pactes mondiaux » ;
- le 29 novembre 2018 à la CNDHCI (Abidjan), 22^{ème} session sur « la situation générale des Droits de l'Homme en Côte d'Ivoire ».

- du 25 au 26 mai 2018 et du 04 au 15 juin 2018, lancement officiel des sessions régionales dans les 31 chefs-lieux de régions, en partenariat³¹ avec le CNS et le PNUD. Notons que ce lancement a été précédé d'atelier de renforcement des capacités de cinquante (50) ONGs locales sur « les Droits de l'Homme » dans les 31 régions administratives.

7. Le Briefing du corps diplomatique

Dans le cadre de son interaction avec les institutions diplomatiques, la CNDHCI tient de façon périodique, le briefing du corps diplomatique sur l'état des Droits de l'Homme en Côte d'Ivoire. En 2018, la CNDHCI a organisé trois sessions, le 30 janvier, le 26 avril et le 23 octobre 2018.

8. Le BBL

La CNDHCI a participé aux différents Brown Bag Lunch (Déjeuner-débats) organisés par Friedrich-Ebert-Stiftung (FES) en partenariat avec le PNUD, le Secrétariat du CNS et le CERAP.

9. La participation de la CNDHCI à des émissions télévisées

La CNDHCI, au cours de l'année 2018 a pris part à des émissions télévisées dont :

- l'émission spéciale de RTI 1 sur « Quelle protection pour les enfants face au phénomène d'enlèvement en Côte d'Ivoire? », le 20 mars 2018 ;
- le magazine du dimanche de RTI 1 sur le rapport des Droits de l'Homme en Côte d'Ivoire au journal de 13 heures, le 9 décembre 2018.

³¹ En effet, dans le cadre de la Réforme du Secteur de la Sécurité (RSS) qui intègre la dimension sécurité humaine (l'individu et son bien-être), le Secrétariat du Conseil National de Sécurité (CNS) avec le soutien du Programme des Nations Unies pour le Développement(PNUD) a organisé une activité élargie d'installations de trente-un (31) Forum régionaux des droits de l'homme.

II. ACTIVITES DE PROTECTION

Les activités de protection ont porté sur les saisines, les déclarations, les rapports thématiques. Il importe également de mentionner les notes techniques adressées aux Autorités et la présentation des rapports annuels 2016 et 2017 au Président de la République.

1. La saisine de la CNDHCI

En 2018, la CNDHCI a enregistré 1893 requêtes contre 1621 en 2017, soit une évolution de 14,37%.

Les tableaux ci-après permettent de décrire les statistiques générales des saisines enregistrées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018.

Tableau 1 : Répartition des requêtes par mode de saisine

Modes de saisine	Effectifs	Pourcentages
Saisines via les réseaux sociaux	4	0,21%
Saisines par email	36	1,90%
Autosaisines de l'institution	41	2,17%
Saisines directes	326	17,22%
Saisines par appel sur le numéro vert ou fixe	1486	78,50%
Total	1893	100,00%

Le tableau 1 montre que les saisines par appel sur le numéro vert représentent 78,50% de l'ensemble des cas enregistrés au cours de l'année. En ce qui concerne les autres moyens de saisir le CNDH, le Pool des requêtes a noté 326 cas par correspondance directe soit 17,22% du total des dossiers enregistrés. 41 cas d'autosaisines représentant 2,17% des requêtes ont été également enregistrés. Les saisines par e-mail et via les réseaux sociaux représentent respectivement 1,90% et 0,21% du total.

Les saisines sont réparties par catégorie et présenté dans le tableau 2 ci-dessous.

Tableau 2 : Répartition des requêtes par catégorie de Droits de l'Homme

Catégories de Droits de l'Homme supposés violés	Dossiers enregistrés	Proportion par catégorie
Droits de solidarité	11	0,58%
Droits civils et politiques	911	48,12%
Droits économiques, sociaux et culturels	971	51,29%
Total	1893	100,00%

Le tableau indique que le nombre de requêtes relatives aux Droits Économiques, Sociaux et Culturels (DESC) est le plus élevé.

Tableau 3 : Répartition de violations avérées et de violations non avérées

Modalités	Violations avérées	Violations non avérées	Total
Effectifs	674	1219	1893
Pourcentages (%)	35,60%	64,40%	100,00%

Le tableau ci-dessus indique que 674 cas soit 35,60% font l'objet de violations avérées des Droits de l'Homme.

Ces cas de violations se répartissent comme suit, selon les catégories de Droits de l'Homme :

- **Droits Civils et Politiques (DCP)**

Tableau 4 : Répartition des violations avérées relatives aux DCP

Types de droits violés	Effectifs	Pourcentages
Droit d'asile, des réfugiés et migrants	1	0,40%
Droit de vote	1	0,40%
Droit à la liberté de religion	2	0,81%
Liberté de réunion/d'association/de manifestation pacifique	2	0,81%
Droit à l'identité ou à la nationalité	3	1,21%
Liberté de circulation des personnes et des biens	3	1,21%
Droit à la sûreté de la personne	4	1,61%
Droit à l'information (publique)	8	3,23%
Droit à la sécurité	13	5,24%
Droit à l'intégrité physique	22	8,87%
Droit à la vie	23	9,27%
Abus d'autorité	26	10,48%
Droit à la protection contre toutes les formes de violences sexuelles et conjugales	55	22,18%
Droit à la justice/à un procès équitable/à l'exécution des décisions de justice	85	34,27%
Total sur la base – catégorie	248	100,00%
Proportion sur la base générale		36,80%

Il ressort que les violations avérées concernent prioritairement les droits à la justice/à un procès équitable/à l'exécution des décisions de justice (85 cas soit 34,27 %), et à la protection des femmes contre toutes les formes de violences sexuelles et conjugales (55 cas soit 22,18 %).

- **Droits Economiques, Sociaux et Culturels (DESC)**

Tableau 5 : Répartition des violations avérées relatives aux DESC

Types de droits violés	Effectifs	Pourcentages
Droit à la protection sociale des personnes handicapées	2	0,48%
Droit de succession	5	1,19%
Droit au logement	9	2,14%
Droits (socioéconomiques) des femmes	14	3,33%
Droit à l'eau potable et à un niveau de vie suffisant	15	3,56%
Droit à la santé	27	6,41%
Droit à l'éducation	28	6,65%
Droit à la protection de l'enfant contre les actes de maltraitance et autres abus	50	11,88%
Droit à la réparation	54	12,83%
Droit à la propriété	55	13,06%
Droit au travail	162	38,48%
Total sur la base – catégorie	421	100,00%
Proportion sur la base générale		62,46%

Il ressort du tableau ci-dessus que les violations avérées au titre des DESC concernent prioritairement les droits au travail (162 cas soit 38,48%), à la propriété (55 cas soit 13,06 %), à la réparation (54 cas soit 12,83 %), et à la protection des enfants contre les actes de maltraitance (50 cas soit 11,88 %).

- **Droits de Solidarité (DS)**

Tableau 6 : Répartition des cas des violations constatées relatifs aux DS

Types de droits violés	Effectifs	Pourcentages
Droit à un environnement sain	5	100,00%
Total sur la base – catégorie	5	100,00%
Proportion sur la base générale		0,74%

Il ressort du tableau 6 ci-dessus que les violations avérées au titre des Droits de solidarité concernent essentiellement le droit à un environnement sain et paisible (05 cas soit 100% du

sous total). Elles concernent les nuisances sonores et les problèmes liés à la gestion des ordures ménagères et industrielles.

Tableau 7 : État de traitement des requêtes enregistrées en 2018

Modalités	Dossiers enregistrés	Dossiers traités	Dossiers clôturés	Dossiers en cours
Effectifs	1893	1791	1635	102
Pourcentages	100,00%	94,61%	91,29%	5,39%

Selon le tableau 7 ci-dessus, les 102 dossiers restés en cours de traitement concernent ceux dont les diligences se poursuivent et ceux pour lesquels l'implication d'autres services publics a été sollicitée. Le suivi régulier de ces diligences est nécessaire pour connaître la suite à réserver aux requêtes restantes.

2. Les déclarations et communiqués

De janvier à décembre 2018, la CNDHCI a produit trois (3) communiqués de presse et dix-sept (17) déclarations relatifs aux Droits de l'Homme.

Au titre des communiqués, nous citons :

- le communiqué du 28 janvier 2018 relatif à l'interpellation d'un député ;
- le communiqué du 22 juin 2018 relatif aux conséquences des pluies diluviennes du 19 juin 2018 ;
- le communiqué du 16 octobre 2018 sur la situation socio-politique.

Au titre des déclarations, nous citons :

- la déclaration du 12 janvier 2018 suite aux soulèvements des ex-combattants du 5 au 10 janvier à Bouaké ;
- la déclaration du 30 janvier 2018 suite à l'interpellation d'un député ;
- la déclaration du 07 février 2018 relative aux actes d'incivisme ;
- la déclaration du 19 février 2018 relative aux événements de Bolequin et de Djébonoua ;
- la déclaration du 05 mars 2018 relative à l'enlèvement et à l'assassinat de l'enfant Aboubakar Sidick dit "Bouba" ;
- la déclaration du 08 mars 2018 relative à la célébration de la journée Internationale de la Femme ;

- la déclaration du 15 mars 2018 relative à la crispation de l’atmosphère sociopolitique ;
- la déclaration du 07 avril 2018 relative à la journée mondiale pour la santé ;
- la déclaration du 28 avril 2018 à l’occasion de la journée mondiale pour la santé et à la sécurité au travail ;
- la déclaration du 14 mai 2018 relative aux opérations de déguerpissement;
- la déclaration du 04 juin 2018 relative à la journée mondiale de l’environnement;
- la déclaration du 16 juin 2018 relative à la journée de l’enfant africain;
- la déclaration du 19 juin 2018 à l’occasion de la journée internationale pour l’élimination de la violence sexuelle en temps de conflit;
- la déclaration du 23 juin 2018 à l’occasion de la journée internationale des veuves ;
- la déclaration du 31 juillet 2018 à l’occasion de la journée internationale de la femme africaine ;
- la déclaration du 07 août 2018 suite au message à la nation du Président de la République du 06 août 2018 ;
- la déclaration du 14 octobre 2018 relatives aux élections couplées des conseillers municipaux et régionaux du 13 octobre 2018 ;
- la déclaration du 15 octobre 2018 relative à la journée internationale de la femme rurale ;
- la déclaration du 16 octobre 2018 relative aux violences consécutives à la proclamation des résultats des élections couplées (municipales et régionales).

3. Les rapports thématiques

La CNDHCI a publié des rapports thématiques:

- Juin 2018, « consultation des jeunes sur la gouvernance et les Droits de l’Homme » en Côte d’Ivoire ;
- Janvier 2018, réalisation du droit à la santé à Abidjan ;
- Juin 2018, Etude sur la mise en œuvre du droit à l’éducation en Côte d’Ivoire ;

- Juin 2018, Rapport de suivi des engagements de la Côte d'Ivoire (La Côte d'Ivoire face aux mécanismes de protection des Droits de l'Homme);
- Novembre 2018, réalisation du droit à l'éducation dans l'enseignement secondaire public en Côte d'Ivoire ;
- Décembre 2018, rapport général sur les aires protégées en Côte d'Ivoire.

4. Les notes techniques

La CNDHCI a adressé au total quarante-quatre (44) notes techniques aux Autorités Politiques, Administratives et Judiciaires.

Ces notes techniques, portant sur diverses thématiques, visent à faire des propositions et recommandations au Gouvernement afin d'améliorer la situation des Droits de l'Homme.

Elles ont été adressées au Président de la République, au Premier Ministre, au Ministre de la Justice et des Droits de l'Homme, au Ministre de l'Éducation Nationale de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle (MENETFP), au Ministre de la Sécurité, au Ministre de la Défense, au Ministre de la Famille, de la Femme et de l'Enfant, au Ministre de l'Environnement, au Ministre des Affaires Étrangère, au Ministre de l'Agriculture, etc.

III. ACTIVITES DE COOPERATION

Au cours de l'année 2018, la CNDHCI a collaboré avec plusieurs structures privées et publiques au plan national et international.

1. La coopération au plan national

Au plan national, ces activités mettent l'accent sur la coopération avec Gaou Production, le Conseil National de Sécurité, la Radio de la Paix.

a. GAOU production

La CNDHCI a participé à l'organisation et à l'animation du FEMUA 11, du 17 au 22 avril 2018 à Marcory (Abidjan).

GAOU Production a pris part à l'activité de sensibilisation des élèves en situation d'handicap à l'école des sourds muets le 3 décembre 2018 à Yopougon (Abidjan).

b. Conseil National de Sécurité (CNS)-PNUD

La collaboration de la CNDHCI avec le CNS-PNUD s'inscrit dans le cadre de la Réforme du Secteur de la Sécurité (RSS). La CNDHCI assure, relativement à ce partenariat, le renforcement des capacités en Droits de l'Homme des Magistrats, des Avocats, des Parlementaires, des forces militaires et paramilitaires.

c. Mécanisme FACI/CNDHCI

Dans le cadre de ce mécanisme, 9 rencontres mensuelles ont été organisées. En outre, les activités suivantes ont été menées :

- suivi des dossiers relatifs aux cas de violations des Droits de l'Homme commis par les FACI ;
- rencontres d'échanges en vue d'étendre le mécanisme à la Police et à la Gendarmerie.

d. RADIO de la Paix

La CNDHCI et la Radio de la Paix ont convenu d'un partenariat qui vise à sensibiliser les populations sur les questions en lien avec les Droits de l'Homme. A cet effet, six (6) émissions thématiques ont été réalisées. Elles ont porté sur les inondations (5 juillet 2018), les médicaments de la rue (le 24 Aout 2018), les enfants défenseurs des Droits de l'Homme (4 septembre 2018), les élections et la cohésion sociale (19 octobre 2018), les violences faites aux femmes (26 novembre 2018), et sur le 70^{ème} anniversaire de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme (5 et 12 décembre 2018).

e. Cadre de collaboration avec les Organisations de la Société Civile

La CNDHCI, dans le cadre de son mandat, est en contact avec les Organisations de la Société, avec lesquelles des activités sont organisées en collaboration ou pour qui lesquelles les activités sont organisées.

A cet effet, la CNDCHI a initié un programme de financement des OSC, par le canal d'un appel à candidature. Aux termes du processus, dix (10) ONG sur vingt-deux (22) ont été financé, sur la base de critères de pertinence.

2. La coopération avec les mécanismes internationaux des Droits de l'Homme

a. Soumission de rapports

Dans le cadre des interactions avec les mécanismes internationaux d'évaluation, en prélude à l'évaluation³² de la Côte d'Ivoire par ces mécanismes, la CNDHCI a soumis trois (3) rapports alternatifs, respectivement au Comité pour l'Elimination de toutes les formes de Discriminations à l'Egard des Femmes (CEDEF), au Comité des Droits de l'Enfant (CDE) et au Conseil des Droits de l'Homme dans le cadre de l'Examen Périodique Universel (EPU).

En outre, la CNDHCI a produit et transmis un rapport selon les indicateurs des Droits de l'Homme à la CEDEAO, pour la période 2015-2018.

³² Au cours de 2017, la CNDHCI a contribué à la rédaction des rapports périodiques de la Côte d'Ivoire, au Comité pour l'Elimination de toutes les formes de Discrimination à l'Egard des Femmes (CEDEF) et au Comité des Droits de l'Enfant (CDE). Afin de renforcer son interaction avec les mécanismes internationaux devant évaluer la Côte d'Ivoire au cours de l'an 2019, la CNDHCI a soumis des rapports alternatifs auxdits Comités ainsi qu'au Conseil des Droits de l'Homme.

b. Interaction avec les mécanismes régionaux et internationaux

Dans le cadre des interactions avec les mécanismes internationaux, la CNDHCI a effectué des missions. Ces missions ont porté sur :

- la 37^{ème} session du Conseil des Droits de l'Homme, à Genève (Suisse) du 18 au 27 février 2018 ;
- la 31^{ème} session de l'Alliance Mondiale des Institutions Nationales des droits de l'Homme (GANHRI) à Genève (Suisse) du 18 au 27 février 2018 ;
- l'Assemblée Générale de l'Alliance Mondiale pour les Institutions Nationales des Droits de l'Homme (GANHRI) tenue à Genève (Suisse), le 21 février 2018;
- la 62^{ème} session de la Commission de la condition de la Femme (CSW62 2018) à New York (USA), du 10 au 23 mars 2018 ;
- la 62^{ème} session de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples à Nouakchott (Mauritanie), du 23 au 30 avril 2018 ;
- la 38^{ème} session du Conseil des Droits de l'Homme, à Genève (Suisse) du 16 au 27 juin 2018 ;
- la 39^{ème} session du Conseil des Droits de l'Homme, à Genève (Suisse) du 8 au 15 septembre 2018 ;
- la 73^{ème} session de l'Assemblée Générale des Nations Unies à New York (USA), du 23 au 30 septembre 2018 ;
- la séance de travail du Président du Comité contre toutes les Formes de Discriminations Raciales (CERD), et Président de tous les Présidents des Organes de Traité des Nations-Unies, le 3 octobre 2018 ;
- la 13^{ème} conférence Internationale des INDHs à Marrakech (Maroc), du 07 au 13 octobre 2018 ;
- la pré-session au Comité des Droits de l'Enfant à Genève (Suisse), du 8 au 12 octobre 2018 ;
- la 63^{ème} session de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (CADHP), du 23 au 29 octobre 2018 à Banjul (Gambie) ;
- la pré-session au Comité pour l'Elimination de toutes les formes de Discriminations à l'Egard des Femmes (CEDEF), du 12 au 16 novembre 2018.

3. Les audiences

Les audiences avec les chancelleries

La CNDHCI a eu (X) séances de travail avec les chancelleries représentées en Côte d'Ivoire :

- 25 Janvier 2018, visite de l'ambassadeur de la Russie ;
- 14 février 2018, visite de coopération de l'ambassadeur du Canada ;
- 15 février 2018, visite de coopération de l'ambassadeur de l'Iran ;
- 28 février 2018, visite de coopération de l'ambassadeur d'Israël ;
- 19 octobre 2018, visite de coopération de l'ambassadeur d'Allemagne.

Ces visites ont essentiellement porté sur la situation des Droits de l'Homme en Côte d'Ivoire et les perspectives de collaboration avec la CNDHCI.

Autres audiences de la CNDHCI

- avec le Professeur WODIE Francis, le 09 Mars 2018 ;
- avec l'ONG ICTJ sur la question de la réconciliation et de l'indemnisation des victimes, le 11 avril 2018.



TROISIÈME PARTIE

ACQUIS, DIFFICULTÉS, PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

I. ACQUIS, DIFFICULTES ET PERSPECTIVES

La CNDHCI dans ce rapport relève les acquis, souligne les difficultés et annonce les perspectives.

1. Acquis

Les acquis sont entre autres :

- l'acquisition d'un siège propre à la CNDHCI ;
- le prix des Droits de l'Homme de la CNDHCI ;
- la tenue régulière du Forum des Droits de l'Homme et des Forums Régionaux ;
- l'Université des Droits de l'Homme de la CNDHCI ;
- l'amélioration de la visibilité de la CNDHCI ;
- la tenue du briefing du Corps Diplomatique ;
- le mécanisme FACI-CNDHCI ;
- le fonctionnement des Commissions Régionales ;
- l'adoption le 28 novembre 2018 par l'Assemblée Nationale de la loi portant réforme de la Loi n°2012-1132 du 12 Décembre 2012 portant création, organisation, attributions et fonctionnement de la CNDHCI.

2. Difficultés

La CNDHCI est confrontée aux difficultés suivantes :

- **La CNDHCI classée au Statut B des Principes de Paris**

Selon ces Principes, toute institution nationale des Droits de l'Homme, pour être efficace doit être au moins une autorité administrative indépendante.

- **Mode de désignation des membres des Commissions Régionales**

Alors que le fonctionnement de ces Commissions Régionales est organisé par le Règlement intérieur de la CNDHCI et qu'elles dépendent au plan hiérarchique et fonctionnel de la Commission centrale, les membres desdites commissions sont proposés par le Préfet de Région

et nommés par le Ministre en charge des Droits de l'Homme. De même, l'absence de membres permanents dans les Commissions régionales pose le problème de leur disponibilité.

3. Perspectives

Les perspectives pour l'année 2019 sont :

a. Au plan institutionnel

- mettre en œuvre la Loi n°2018-900 du 28 novembre 2018 portant création, attributions, organisation et fonctionnement du CNDH qui abroge la Loi n°2012-1132 du 12 Décembre 2012 portant création, organisation, attributions et fonctionnement de la CNDHCI.

b. Au titre de la promotion des Droits de l'Homme

- organiser des activités de vulgarisation des principaux instruments et mécanismes des Droits de l'Homme ;
- procéder à une large diffusion de la Loi n°2014-388 du 20 Juin 2014 portant promotion et protection des Défenseurs des Droits de l'Homme et du décret d'application de ladite Loi ;
- créer et assurer la diffusion d'un bulletin dédié aux Droits de l'Homme ;
- établir une coopération avec les professionnels des médias pour le développement d'un programme consacré à la diffusion des Droits de l'Homme ;
- poursuivre le plaidoyer pour la mise en place du mécanisme de protection des Droits de l'Homme ;
- poursuivre le plaidoyer pour la création du Mécanisme National de lutte contre la Torture (MNT) conformément au protocole facultatif à la convention des Nations Unies contre la Torture et les traitements cruels, inhumains ou dégradants (OPCAT) ;
- œuvrer à la mise en œuvre du Programme Mondial de l'Education aux Droits de l'Homme.

c. Au titre de la protection et de la défense des Droits de l'Homme

- poursuivre les visites des lieux de garde à vue et des chambres de sûreté des Commissariats de Police et des brigades de Gendarmerie, des MAC et de tous les lieux de privation de liberté ;

- améliorer la présence sur toute l'étendue du territoire des Commissaires centraux et régionaux de Droits de l'Homme ;
- mettre en place une base de données statistiques sur les violations des Droits de l'Homme enregistrées en Côte d'Ivoire ;
- contribuer à la rédaction des rapports périodiques exigés dans le cadre des différents mécanismes régionaux et internationaux ;
- étendre le mécanisme FACI-CNDHCI à la Police, à la Gendarmerie, à la Douane et aux Agents des Eaux et Forêts.

d. Au titre du renforcement des capacités

- poursuivre le renforcement des capacités des Commissaires et du personnel d'Appui de la CNDHCI ;
- poursuivre le renforcement de l'équipement des Commissions Régionales ;
- renforcer les capacités opérationnelles du centre de documentation et d'information de la CNDHCI ;
- renforcer les capacités des acteurs de la justice ;
- renforcer les capacités du mécanisme de suivi des cas de violations des Droits de l'Homme par les FACI ;
- poursuivre le renforcement des capacités des agents pénitentiaires, des membres des forces armées, de la Police, Gendarmerie en matière de Droits de l'Homme ;
- renforcer les capacités des personnels de santé en matière de Droits de l'Homme ;
- renforcer les capacités des enseignants en matière des Droits de l'Homme et à la Citoyenneté (EDHC) ;
- renforcer les capacités du Comité Interministériel de suivi des engagements internationaux en matière de Droits de l'Homme.

e. Au titre de la coopération

- préparer le processus d'accréditation au statut A ;
- renforcer la coopération avec les Réseaux des INDH ;
- créer un cadre de coopération avec les Instituts de formation et de recherche en Droits de l'Homme au plan national et international ;
- renforcer la coopération avec les mécanismes régionaux et internationaux des Droits de l'Homme ;

- renforcer la coopération avec les Agences du Système des Nations Unies ;
- renforcer la coopération avec les Institutions Nationales et le Gouvernement ;
- poursuivre la coopération avec les ONG nationales et internationales des Droits de l'Homme ;
- créer un cadre de coopération avec les organisations internationales et autres INDH.

II. RECOMMANDATIONS

La CNDHCI, au terme de l'analyse de l'état des Droits de l'Homme en Côte d'Ivoire, formule des recommandations.

1. Recommandations liées aux thématiques traitées

a. Droits civils et politiques

Au niveau de la sécurité

- Renforcer la politique sécuritaire en mettant l'accent sur la lutte contre la drogue, la délinquance urbaine et les "coupeurs de route" ;
- Améliorer les conditions de vie dans les lieux de garde à vue (eau potable, soins de santé, alimentation) ;
- Consolider le processus de Réforme du Secteur de la Sécurité.

Au niveau de la justice

- Etendre le bénéfice de l'Assistance judiciaire aux personnes en garde à vue ;
- Améliorer les conditions de vie dans les lieux de détention (eau potable, aux soins de santé, aux loisirs, à une alimentation régulière, saine et équilibrée) ;
- Traiter avec célérité les affaires en instruction et proposer une alternative à l'usage systématique du mandat de dépôt.

Au niveau des Elections

- Reformuler la Commission Electorale Indépendante (CEI) conformément à l'Arrêt de la Cour Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples ;
- Organiser des programmes de sensibilisation pour la tenue d'élections sans violence.

b. Droits Economiques, Sociaux et Culturels

Au niveau du Droit au logement

- Adopter et mettre en œuvre une politique nationale de logement afin de garantir l'accès de tous à un logement.

Sur les questions de déguerpissement

- Préparer, planifier et exécuter de façon inclusive les opérations de déguerpissement dans le respect des Droits de l'Homme.

Au niveau du droit à l'éducation

- Garantir l'égal accès à l'éducation pour tous par la suppression des frais annexes (complémentaires, supplémentaires et autres) ;
- Doter les structures éducatives et d'enseignement de moyens adéquats pour leur fonctionnement et l'amélioration des conditions d'apprentissage.

Au niveau du Droit à la Santé

- Garantir le droit de tous à la santé par l'amélioration des conditions de travail des agents, la réhabilitation et le renforcement des plateaux techniques ;
- Accélérer l'opérationnalisation de la Couverture Maladie Universelle (CMU).

c. Droits de solidarité

Au niveau du droit à un environnement sain

- Veiller à l'application des mesures de répression contre la nuisance sonore en dotant les structures techniques de moyens humains et financiers dans l'accomplissement de leur mission ;
- Veiller au respect des plans d'urbanisme et des textes réglementaires de la gestion des aires protégées et du domaine public ;
- impliquer les populations aux opérations de salubrité ;
- Renforcer l'action des mécanismes de secours permanent et les doter de moyens humains, techniques et financiers nécessaires.

Au niveau de la cohésion sociale

- Encourager davantage le dialogue social et politique ;
- Mener des actions de sensibilisation en vue du renforcement de la cohésion sociale et du règlement pacifique des conflits en impliquant les leaders communautaires.

Au niveau des droits des victimes

- Adopter une loi sur le statut des victimes et les modalités de réparation.

Au niveau des migrants

- Sensibiliser la population sur les dangers de la migration clandestine ;
- Créer les conditions favorables pour l'insertion sociale des candidats à l'émigration ;
- Créer les conditions favorables pour la réinsertion sociale des migrants de retour.

Au niveau des personnes en situation de handicap

- Prendre les décrets d'application de la Loi n°98-594 du 10 novembre 1998 d'orientation en faveur des personnes handicapées ;
- Mettre en place le mécanisme national conformément à l'article 33 de la CPH ;
- Adopter une Politique Nationale pour la promotion et la protection des personnes en situation de handicap en Côte d'Ivoire.

Au niveau des droits de l'enfant

- Mettre en place des mécanismes de protection de remplacement par le biais de familles d'accueil et de structures étatiques ou non étatiques ;
- Veiller à la séparation des mineurs sous MD des adultes dans les MACs.

Sur la question des femmes

- assurer une présence effective des femmes dans les instances de prises de décisions et les structures publiques ;
- lutter efficacement contre les violences à l'égard des filles et des femmes.

En plus des recommandations du présent rapport, la CNDHCI rappelle des recommandations contenues dans les rapports annuels de 2013, 2014, 2015, 2016 et 2017 qui demeurent d'actualité (réurrences).

2. Recommandations récurrentes

Les réurrences sont l'ensemble des recommandations qui figurent dans les rapports précédents de la CNDHCI et qui n'ont pas encore été satisfaites. Ce sont :

- Phénomène des enfants en rupture sociale (2013-2014-2015-2016-2017)

Prendre toutes les mesures nécessaires pour éradiquer le phénomène des enfants en rupture sociale, ou en conflit avec la loi, ou agissant avec une extrême violence, tout en respectant leurs droits.

- Phénomène des "Gnambros"³³ (2014-2015-2017)

Prendre toutes les mesures nécessaires pour combattre le phénomène des "gnambros".

- Phénomène des coupeurs de route (2014-2016-2017)

Prendre les dispositions afin de combattre efficacement le phénomène des coupeurs de route.

- Forêts classées (2014, 2016, 2017)

Poursuivre et achever les opérations de libération des forêts classées, en veillant au respect des droits des populations déguerpies.

- Foncier rural (2013, 2014, 2015, 2017)

Prendre les mesures nécessaires pour lever les obstacles à l'application de la loi relative au Foncier rural (sensibilisation, réduction des coûts).

- Femmes (2013, 2014, 2015, 2016, 2017)

Prendre les mesures nécessaires pour rendre effectif l'accès des femmes à la propriété foncière rurale.

- Enfants (2013, 2014, 2015, 2016, 2017)

³³ Le terme "gnambros" en langue locale Malinké, désigne des personnes organisées en groupes qui s'adonnent au recouvrement de "taxes" contre la volonté des transporteurs et des usagers.

- Veiller à l'application effective de la loi portant répression de toutes les violations des droits de l'enfant et plus particulièrement du mariage précoce et des VBG ;
- Délocaliser le COM d'Abidjan.

- **Exploitation minière (2014, 2016, 2017)**

Prendre les mesures pour protéger les populations et l'environnement contre les effets néfastes de l'exploitation minière.

3. Recommandations en rapport avec les Organes de Traités

La CNDHCI invite le Gouvernement, relativement à ses engagements internationaux, à :

- **ratifier les conventions et protocoles suivants :**
 - la Convention Internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille, adoptée en 1990 ;
 - la Convention Internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées, adoptée en 2006 ;
 - le Protocole facultatif se rapportant à la convention contre la Torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, (instituant un mécanisme national de prévention de la Torture), adopté en 2002 ;
 - Protocole facultatif se rapportant à la Convention relative aux droits des personnes handicapées, adopté en 2006 ;
 - le Protocole facultatif se rapportant au Pacte International relatif aux Droits Économiques, Sociaux et Culturels, instaurant un mécanisme de traitement des plaintes, adopté en 2013.
- **produire et présenter les rapports dus aux organes de traités.**

Le tableau ci-dessous donne l'état récapitulatif des rapports attendus par les mécanismes de surveillance des traités auxquels la Côte d'Ivoire est Partie.

Instruments	Date de ratification ou d'adhésion	Rapport soumis	Rapport attendu par le Comité de surveillance
Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC)	Adhésion 26 mars 1992	Aucun	Rapport initial attendu depuis le 30 juin 1993 <i>A déposer : Rapport initial et cumulé</i>
Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale (CERD)	Ratification 4 Janvier 1973	Rapports soumis les 23/07/1974 21/07/1980 01/10/2002	15 ^{ème} Rapport périodique attendu depuis le 03 Février 2006 <i>A déposer : Rapport périodique cumulé</i>
Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés	Adhésion 12 mars 2012	Aucun	Rapport initial attendu depuis le 12 mars 2014 A déposer <i>A déposer : Rapport initial et cumulé</i>
Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants	Adhésion 19 septembre 2011	Aucun	Rapport initial attendu depuis le 19 Octobre 2013 A déposer <i>A déposer : Rapport Initial et cumulé</i>
Convention relative aux droits des personnes handicapées	Ratification 10 janvier 2014	Aucun	<i>Rapport initial attendu depuis le 10 février 2016</i>

Tableau récapitulatif des rapports dus aux organes de traités internationaux.

CONCLUSION

L'année 2018 s'est présentée comme une année charnière pour les Droits de l'Homme. En effet, cette année coïncide avec le 70^{ème} anniversaire de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, les 20 ans de la Déclaration sur les Défenseurs des Droits de l'Homme et les 5 ans de la Résolution des Nations Unies sur les Femmes Défenseurs.

Au cours de l'année 2018, la Côte d'Ivoire a réalisé des progrès notables en matière de Droit de l'Homme aussi bien au plan international que national.

En effet, la Côte d'Ivoire termine, au 31 décembre 2018, son deuxième mandat consécutif au Conseil des Droits de l'Homme (2013-2015 et 2016-2018) pour le compte du groupe Afrique.

Depuis, janvier 2018 la Côte d'Ivoire siège au Conseil de Paix et de Sécurité pour la période 2018-2019 et en décembre elle a assuré la présidence de cet organe onusien.

2018 a été aussi une année d'interaction avec les mécanismes internationaux de promotion et de protection des Droits de l'Homme. En prélude aux évaluations de la Côte d'Ivoire en 2019, le Gouvernement a soumis ses rapports périodiques au Comité pour l'Elimination de toutes les formes de Discrimination à l'Egard des Femmes (CEDEF), au Comité des Droits de l'Enfant et à l'Examen Périodique Universel.

En outre, la Côte d'Ivoire a reçu lors de la 62^{ème} session de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (CADHP), les observations conclusives et les recommandations de l'institution régionale, attendue depuis sa 59^{ème} session, d'octobre 2016.

Au plan national, il faut relever l'organisation des élections sénatoriales et locales couplées (municipales et régionales) en mars et octobre 2018.

En outre, la libération de 800 détenus liés à la crise postélectorale par une Ordonnance d'Amnistie, renforcée par le vote de la Loi de ratification le 11 décembre 2018 et de 4200 autres a contribué à décrier l'atmosphère sociopolitique.

Sur le plan législatif, l'Assemblée Nationale a adopté une Loi créant le Conseil National des Droits de l'Homme, en remplacement de la CNDHCI. La nouvelle Loi renforce le cadre juridique de l'Institution, en la conformant davantage aux Principes de Paris.

Toutefois, des recommandations récurrentes depuis 2013 restent encore sans suite.

TABLE DES MATIERES

SOMMAIRE	I
LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES.....	II
CARTE POSTALE DE LA CÔTE D’IVOIRE.....	V
REPRESENTATION DE LA CNDHCI DANS LES REGIONS ADMINISTRATIVES....	VI
RESUME EXECUTIF	1
INTRODUCTION.....	2
Première partie : État des Droits de l’Homme en Côte d’Ivoire	4
I. DROITS CIVILS ET POLITIQUES	5
1. La sécurité	5
2. La justice	6
a. Les lieux de privations de liberté.....	6
b. L’ordonnance portant amnistie du 6 août 2018	7
3. Les élections	7
a. Les élections sénatoriales.....	7
b. Les élections couplées	8
c. Les élections partielles	8
II. DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS	10
1. Le droit au logement	10
a. l’accès au logement	10
b. Les déguerpissements	10
2. Le droit à l’éducation	11
a. Dans le cycle de l’enseignement secondaire	11
b. Dans le cycle supérieur	14
3. Le droit à la santé	14
III. DROITS DE SOLIDARITE	17
1. Le droit à un environnement sain	17
a. Les nuisances sonores	17
b. L’insalubrité	17
c. La destruction des aires protégées	18
2. Les inondations	18
3. La cohésion sociale	19
4. Le droit à la réparation	20
5. Les droits catégoriels	21
a. Les migrants	21
b. Les personnes en situation de handicap	22
c. Les enfants	22
d. Les femmes	23

Deuxième partie : Activités de la CNDHCI 25

I. ACTIVITÉS DE PROMOTION	26
1. Les célébrations de journées thématiques	26
2. Les programmes de renforcement des capacités	26
a. Ateliers/séminaires	26
b. Université des Droits de l'Homme	28
3. Les activités des Commissions Régionales des Droits de l'Homme	28
4. La participation de la CNDHCI à des ateliers	29
5. Les communications	32
6. Le Forum des Droits de l'Homme	33
7. Le Briefing du corps diplomatique	35
8. Le BBL	35
9. La participation de la CNDHCI à des émissions télévisées	35
II. ACTIVITES DE PROTECTION	33
1. La saisine de la CNDHCI	33
2. Les déclarations et communiqués	33
3. Les rapport thématiques	37
4. Les notes techniques	38
III. ACTIVITES DE COOPERATION	39
1. La coopération au plan national	39
a. GAOU production	39
b. Conseil National de Sécurité (CNS)-PNUD	39
c. Mécanisme FACI/CNDHCI	39
d. Radio de la Paix	40
e. Cadre de collaboration avec les Organisations de la Société Civile	40
2. La coopération avec les mécanismes internationaux des Droits de l'Homme	40
a. Soumission des rapports	40
b. Interaction avec les mécanismes régionaux et internationaux	41
3. Les audiences	42

Troisième partie : acquis, difficultés, perspectives et recommandations43

I. ACQUIS, DIFFICULTES ET PERSPECTIVES	44
1. Acquis	44
2. Difficultés	44
3. Perspectives	45
a. Au plan institutionnel	45
b. Au titre de la promotion des Droits de l'Homme	45
c. Au titre de la protection et de la défense des Droits de l'Homme	45
d. Au titre du renforcement des capacités	46
e. Au titre de la Coopération	46

II. RECOMMANDATIONS	48
1. Recommandations liées aux thématiques traitées	48
a. Droits civils et politiques	48
b. Droits Economiques et Sociaux et Culturels	48
c. Droits de la solidarité	49
2. Recommandations récurrentes	51
3. Recommandations en rapport avec les Organes de Traités	52
CONCLUSION	54

SUMMARY

LIST OF ACRONYMS AND INITIALISMS	II
POSTCARD OF CÔTE D'IVOIRE	V
CNDHCI REGIONAL REPRESENTATIVE OFFICES	VI
EXECUTIVE SUMMARY	1
INTRODUCTION.....	2
<u>PART ONE</u> : THE STATE OF HUMAN RIGHTS IN CÔTE D'IVOIRE.....	4
I. CIVIL AND POLITICAL RIGHTS	5
II. ECONOMIC, SOCIAL AND CULTURAL RIGHTS.....	10
III. SOLIDARY RIGHTS.....	17
<u>PART II</u> : ACTIVITIES OF THE CNDHCI	25
I. PROMOTION ACTIVITIES	26
II. PROTECTION ACTIVITIES	35
III. COOPERATION ACTIVITIES	41
<u>PART THREE</u> : ACHIEVEMENTS, DIFFICULTIES, PROSPECTIVES AND RECOMMENDATIONS	45
I. ACHIEVEMENTS, DIFFICULTIES AND PROSPECTIVES.....	46
II. RECOMMENDATIONS.....	50
CONCLUSION.....	56
TABLE OF CONTENTS	57

LIST OF ACRONYMS AND INITIALISMS

ACAT-CI	: Action by Christians for the Abolition of Torture - Côte d'Ivoire
ACPCI	: Association of Private Hospitals of Côte d'Ivoire (<i>Association des Cliniques Privées de Côte d'Ivoire</i>)
ARASA	: AIDS and Rights Alliance for Southern Africa
BBL	: Brown Bag Lunch
ACPHR	: African Commission on Human and Peoples' Rights
AfCHPR	: African Court on Human and Peoples' Rights
ICRC	: International Convention on the Rights of the Child
CDVR	: Dialogue, Truth and Reconciliation Commission
ECOWAS	: Economic Community of West African States
CEDAW	: Convention on the Elimination of All Forms of Discrimination Against Women
IEC	: Independant Electoral Commission
CERAP	: Research and Action for Peace Center (<i>Centre de Recherche et d'Action pour la Paix</i>)
CERD	: Committee on the Elimination of Racial Discrimination
CFA	: African Financial Community (<i>Communauté Financière Africaine</i>)
CIDDH	: Ivorian Coalition of Human Rights Defenders (<i>Coalition Ivoirienne des Défenseurs des Droits Humains</i>)
CHU	: University Hospital Center (<i>Centre Hospitalier Universitaire</i>)
CMU	: Universal Health Coverage (<i>Couverture Maladie Universelle</i>)
CNDHCI	: National Human Rights Commission of Côte d'Ivoire (<i>Commission Nationale des Droits de l'Homme de Côte d'Ivoire</i>)
CNS	: National Security Council (<i>Conseil National de Sécurité</i>)
COM	: Abidjan Centre for the Observation of Minors (<i>Centre d'Observation des Mineurs d'Abidjan</i>)
CONARIV	: National Commission for Reconciliation and Compensation for Victims (<i>Commission Nationale pour la Réconciliation et l'Indemnisation des Victimes</i>)
CRPD	: Convention on the Rights of Persons with Disabilities
CRDH	: Regional Human Rights Commission (<i>Commission Régionale des Droits de l'Homme</i>)
DAARA	: Department of Help and Assistance to Refugees and Stateless Persons (<i>Direction d'Aide et Assistance aux Réfugiés et Apatrides</i>)

CPR	: Civil and Political Rights
DDECI	: Dignity and Rights for Children of Côte d'Ivoire (<i>Dignité et Droits pour les Enfants de Côte d'Ivoire</i>)
ESCR	: Economic, Social and Cultural Rights
DPJEJ	: Department Legal Protection of Childhood and Youth (<i>Direction de la Protection Judiciaire de l'Enfance et de la Jeunesse</i>)
SR	: Solidarity Rights
UDHR	: Universal Declaration of Human Rights
EDHC	: Human Rights and Civic Education
ENSOA	: National Active Non-Commissioned Officers School (<i>Ecole Nationale des Sous-Officiers d'Active</i>)
UPR	: Universal Periodic Review
FACI	: Armed Forces of Côte d'Ivoire (<i>Forces Armées de Côte d'Ivoire</i>)
FDH	: Human Rights Forum (<i>Forum des Droits de l'Homme</i>)
FEMUA	: Festival des Musiques Urbaines d'Anoumaba
FES	: Friedrich-Ebert-Stiftung
FESCI	: Student Federation of Côte d'Ivoire (<i>Fédération Estudiantine et Scolaire de Côte d'Ivoire</i>)
FIACAT	: International Federation of Action by Christians for the Abolition of Torture (<i>Fédération Internationale de l'Action Des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture</i>)
GANHRI	: Global Alliance of National Human Rights Institutions
GSPM	: National Fire-Fighters Brigade (<i>Groupement des Sapeurs-Pompiers Militaires</i>)
UNHCR	: Office of the United Nations High Commissioner for Refugees (<i>Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés</i>)
NHRIs	: National Human Rights Institutions
LMD	: Bachelor's - Master's - Doctorate System (<i>Licence-Master-Doctorat</i>)
MAC	: Correctional Facility (<i>Maison d'Arrêt et de Correction</i>)
MACA	: Abidjan Correctional Facility (<i>Maison d'Arrêt et de Correction d'Abidjan</i>)
MAPS	: Mainstreaming, Acceleration and Policy Support
MD	: Detention Warrant (<i>Mandat d'arrêt</i>)

MENETFP	: Ministry of National Education, Technical Education and Vocational Training (Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle)
MJDH	: Ministry of Justice and Human Rights (Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme)
FGM	: Female Genital Mutilation
NPMs	: National Preventive Mechanisms for the Prevention of Torture
NED	: National Endowment for Democracy
SDGs	: Sustainable Development
WHO	: World Health Organization
NGO	: Non-Government Organization
UN	: United Nations
UN-WOMEN	: United Nations Women
OPCAT	: Optional Protocol to the Convention against Torture and other Cruel, Inhuman or Degrading Treatment or Punishment
ORSEC	: Emergency Disaster Plan (Organisation de la Réponse de Sécurité Civile)
CSO	: Civil Society Organization
ICCPR	: International Covenant on Civil and Political Rights
ICESCR	: International Covenant on Economic, Social and Cultural Rights
WPHRE	: World Programme for Human Rights Education
PNCS	: National Social Cohesion Programme (Programme Nationale de Cohésion Sociale)
NHDP	: National Health Development Plan
UNDP	: United Nations Development Programme
NANHRI	: Network of African National Human Rights Institutions
RTI	: Ivorian Radio-Television Broadcast Station (Radiodiffusion Télévision Ivoirienne)
ISHR	: International Service for Human Rights
SICOGI	: Ivorian Construction and Real Estate Management Company (Société Ivoirienne de Construction et de Gestion Immobilière)
SNMPCI	: National Private Doctors' Union of Côte d'Ivoire (Syndicat National des Médecins Privés de Côte d'Ivoire)
UD	: Drug User
UDDH-CNDHCI	: Human Rights University of the CNDHCI
UNESCO	: United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization

GBV : Gender-Based Violence

HIV/AIDS : Human Immunodeficiency Virus / Acquired Immune Deficiency Syndrome

POSTAL CARD OF CÔTE D'IVOIRE*

Geographical location : West Africa

Surface area : 322.462 km²

Population : 22 671 331 inhabitants

Growth Rate : 2.6%

Density : 70.3hbts/km²

Political Capital : Yamoussoukro

Economic Capital : Abidjan

National Emblem : Elephant

Flag : Orange-White-Green (vertical stripes)

Currency : Union-Discipline-Labour

National Anthem : The 'Abidjanaise'

Major cities : Abidjan, Bouaké, Daloa, Yamoussoukro, Korhogo, San-Pédro, Abengourou, Man

Geographic distribution of the population

- **Urban population** : 11 408 413 of which
4 395 243 reside in the **Autonomous District of Abidjan**
- **Rural Population** : 11 262 918
- **Ivoirians** : 17 175 457 (75.8%)
- **Non-Ivoirians** : 5 490 222 (24.2%)

Ethnic Group : Over 60 ethnic groups classified into 5 major groups

- Akan (Central, East, South, South-East) : 38.1%
- Gurs ou voltaïques (Nord, Nord-Est) : 21.2%
- Mandé of the North or Malinké (North-West) : 19%
- Krou (South-West, Central-West): 11.3%
- Mandé of the South (West, Central-West) : 9.1%

Religions :

- Islam : 42%
- Christianity : 34%
- Irreligion : 19%
- Animist : 4%
- Autres religions : 1%

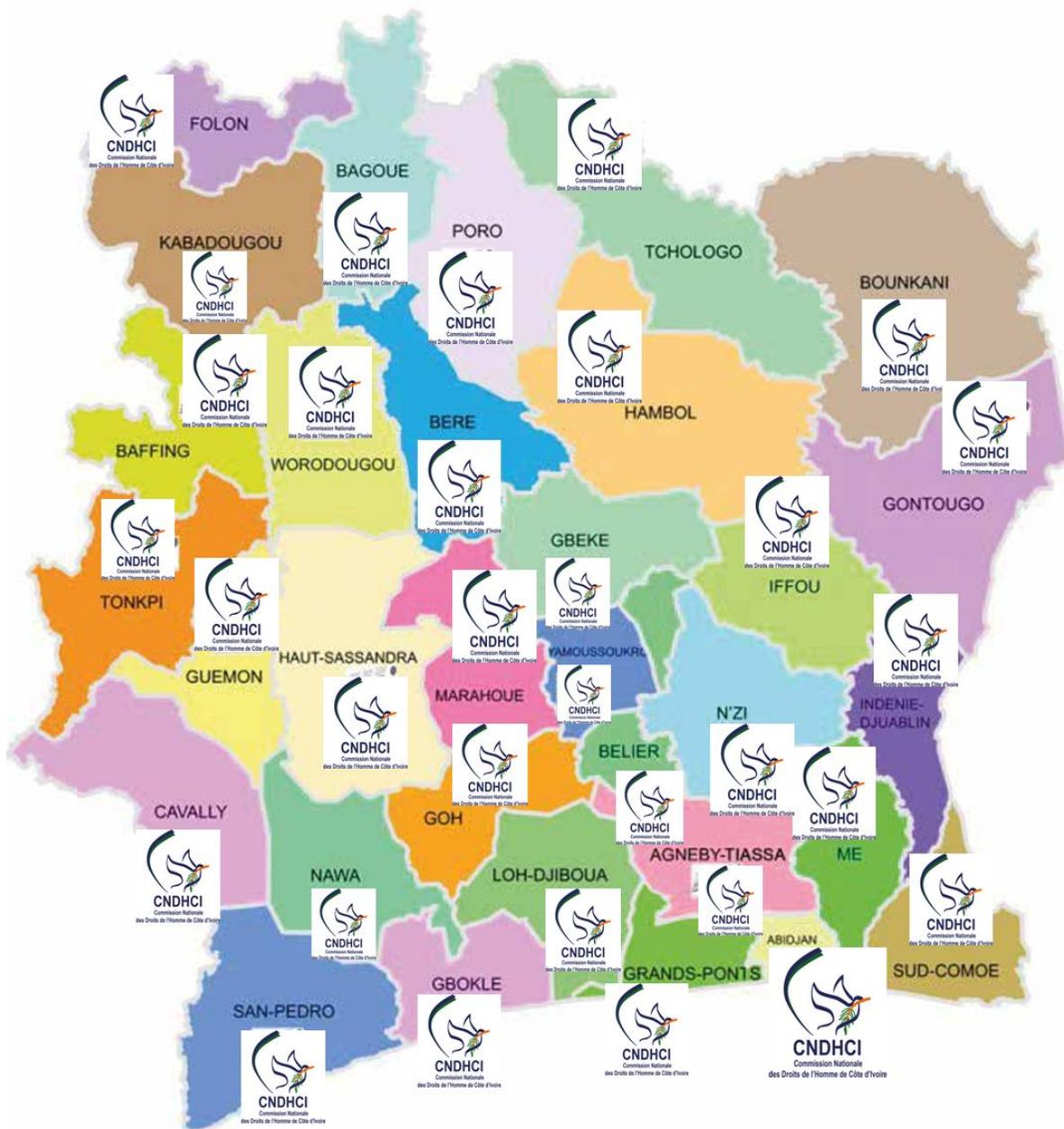
Currency : West African CFA Franc (Fixed parity with the Euro; 1 Euro = 655.597 F CFA)

Type of Government : Republic

President of the Republic : Alassane OUATTARA

**The above data is cited from the RGPH-2014 (General Census of Population and Housing of Côte d'Ivoire). http://www.ins.ci/n/documents/RGPH2014_principaux_indicateurs.pdf (Consulted on 14 December 2018).*

CNDHCI REGIONAL REPRESENTATIVE OFFICES



Administrative organization of regions : 31 regions
Presence of CNDHCI : 31 regions

Source : CNDHCI

EXECUTIVE SUMMARY

The year 2018 is the period taken into account by the last report of the CNDHCI, under the aegis of Law No. 2012-1132 of 13 December 2012 establishing powers, responsibilities, organization and functioning of the National Human Rights Commission of Côte d'Ivoire (also known under its French acronym, CNDHCI). During this period, we note continuous improvement in regards to the promotion and protection of human rights despite the prevalence of certain challenges.

While the Senate elections held on 24 March 2018 unfolded in good conditions, the local and regional elections held together on 13 October 2018, as well as the By-elections held on 16 December 2018 resulted in protests which led to violations to the right to life and the right to housing. The holding of these elections brings to term the electoral process that began in October 2015.

However, the announcement by the President of Cote d'Ivoire on 06 August 2018 for the reform of the Independent Electoral Commission (IEC), in accordance with the recommendations set out in the Judgment made by the African Court on Human and Peoples' Rights on 18 November 2016, concerning Application No. 001/2014 in the Case of APDH (NGO Action for the Protection of Human Rights) vs. Republic of Côte d'Ivoire, shines a light of hope for the successful holding of the 2020 general elections.

In addition, actions were undertaken to contribute and reinforce the promotion and protection of human rights, including the creation of a Secretariat, within the Minister of Justice, responsible for human rights, adopted under Law No. 2018-900 of 28 November 2018 establishing powers, responsibilities, organization and functioning of the National Council of Human Rights (CNDH) in place of the National Commission of Human Rights of Côte d'Ivoire (CNDHCI).

Concerning the social situation of the country, unemployment, poverty and the high cost of living are still major concerns for both the population and the Government, despite the improvement in economic indicators and measures taken.

The process of national reconciliation continues, with a view of reducing the social and communal divide. An order granting amnesty to 800 persons and a presidential pardon for the release of 4 200 detainees are part of these ongoing efforts.

Concerning security and peace, a clear improvement can be noted. However, we deplore during the same period the attacks by high-way robbers and the persistence of the

phenomenon of children in conflict with the law which increases the feeling of insecurity among the population.

Studies carried out by the CNDHCI on the right to education and access to health show that, despite the efforts made by the Government, many challenges remain.



CNDHCI

INTRODUCTION

The 2018 annual report on the state of human rights was prepared in accordance with Article 3 of Law No. 2012-1132 of 13 December 2012 establishing of powers, responsibilities, organization and functioning of the National Commission of Human Rights in Cote d'Ivoire (also known under its French acronym, CNDHCI).

The year 2018 is the period taken into account by the last report of the CNDHCI, under the aegis of Law No. 2012-1132 of 13 December 2012.

This report deals with issues related to security, justice and elections.

It also analyzes the rights to housing, education and health.

This 2018 report addresses issues related to a healthy environment, flooding, social cohesion, reparations and the categorical rights.

Finally, this 2018 report outlines the Commission's activities, achievements, difficulties, and prospectives. It also sets out recommendations.

This report is structured around three axes:

- The state of human rights, in the first part;
- The activities carried out by the CNDHCI, in the second part and ;
- The achievements, challenges, prospectives and recommendations, in the third part.



Part One

The State of Human Rights in Côte d'Ivoire

I. CIVIL AND POLITICAL RIGHTS

Civil and political rights are addressed in this report though a focus on the security of persons & property, justice and elections.

1. Security

All persons have the right to security¹, meaning the right to be protected from all forms of violence, aggression against one's physical self or property.

During a Seminar on the revitalization of the National Police, held from 24 to 26 May 2018 in Yamoussoukro, the Director General of the Police announced that the Ivorian General Security Index (IGIS)² improved in Côte d'Ivoire, moving from 3 to 1 in 2018. He recalled, in particular, advances in the handling of issues related to children in conflict with the law, the fight against crime in all of its forms and the dismantling of drug houses.

In spite of these efforts, the CNDHCI notes that the right to security has suffered, notably due to the persistence of urban delinquency: "highway robbers", children in conflict with the law, the persistence of drug houses and the kidnappings of children.

The CNDHCI has documented attacks against persons and private property. These attacks include the attack of persons, also robbed of large sum of money, on 27 November 2018 on the Kéibly-Blolequin axis, the attack on an intercity bus on 14 August 2018 in Issia which ended in two deaths, the attack of persons on the Niakara-Arikokaha axis on 23 May 2018, the attack and the assassination on 20 March 2018 of a priest by highway-robbers on the Agnibilekro-Koun-Fao stretch.

As regards cases of child disappearances and deaths, we note the cases of the children Aboubakar Sidick better known as " Bouba " and Konan Excel Corneille. Indeed, after the case of Aboubakar Sidick who was kidnapped then killed, the child Konan Excel died in conditions yet to be determined in a house near that of his parents.

¹Article 9 of the ICCPR states that "Everyone have the right to liberty and security of person" (...).

²The IGIS is a measurement indicator of the level of security by the Ministry of Defense that takes into account six (6) variables which are the evolution of the following situations : highway robbers, car thefts, home attacks, attacks on businesses and commerce, murders, traffic accidents.

2. Justice

The right to justice, guaranteed by Articles 6 and 7 of the Constitution of 08 November 2016, refers to a set of rights aiming to grant individuals equal access to legal services and to a fair trial.

The CNDHCI reviewed the state of human rights in places of deprivation of liberty and analyzed the ordinance granting amnesty.

a. Places of Deprivation of Liberty

In accordance with its mandate³, the CNDHCI regularly visits correctional facilities and places of custody throughout the national territory.

During the year 2018, the CNDHCI visited 117 places of custody and all 34 correctional facilities (MAC). During the visits, the CNDHCI noted violations to human rights.

- Places of Custody

With regard to places of custody, the CNDHCI notes that most police and gendarmerie cells and holding cells lack maintenance. Some do not have access to potable water and adequate ventilation.

The CNDHCI also noted the absence of medical and psychosocial services within the structures visited. In addition, the CNDHCI noted the lack of legal assistance available for detainees.

The CNDHCI notes that the nourishment of detainees is generally ensured by their family members, or failing that, by the humanity displayed by on-duty police or gendarmerie officers.

In contrast, the segregation by sex and age of detainee populations is increasingly respected.

- Correctional Facilities (MACs)

The CNDHCI notes the will of the Government to reduce the prison population⁴ and to improve the conditions of detention facilities through a project to construct 10 new correctional facilities (in the cities of Adzopé, Abengourou, Aboisso, Daloa, Grand-Bassam, Korhogo,

³Article 2, 9th of Law No. 2012-1132 of 13 December 2012 establishing of powers, responsibilities, organization and functioning of the CNDHCI.

⁴At 31 May 2018, the CNDHCI recorded 15 025 detainees on a theoretical capacity of 7 970 seats.

Soubre, Sassandra, Issia and San Pedro), with the Circular of 15 June 2017 from the Keeper of the Seal concerning the control of detention and the adoption of a new Penal Procedure Code providing for alternative measures to imprisonment (see Article 154 of the Penal Procedure Code of Law No. 2018-975 of 27 December 2018 bearing Penal Procedure Code).

However, visits to Correctional Facilities have shown the persistence of prison overcrowding, precarious living conditions, difficult access to potable water, to health care, to leisure activities, to information and to a diet that is regular, healthy and balanced.

For the CNDHCI, prison overcrowding can be linked to the use of the Detention Warrants (MD), the slowness of the processing of on-going cases and the non-use of alternatives to jail sentences for minor offenses.

b. Ordonnance of 06 August 2018 granting amnesty

In 2018, the President of the Republic signed Ordinance No. 2018-669 issued 06 August 2018 granting amnesty to 800 persons prosecuted or sentenced for offenses related to the 2010 post-election crisis, or offenses against the States' security committed after 21 May 2011 with the exception of military personnel and members of armed groups having committed blood crimes. This ordinance was ratified by the National Assembly on 19 December 2018.

The CNDHCI notes that the amnesty ordinance, all the while contributing to reducing tensions in the political realm, raises other issues. These issues include questions on its scope, the right to justice and the right to reparation for victims.

3. Elections

The CNDHCI observed the senate elections and the coupled local and regional elections.

a. Senate elections

The CNDHCI observed the entire process of the senate election which took place on 24 March 2018. It observed at poll stations throughout the national territory with 268 observers.

The CNDHCI notes that the ballot was conducted with no major incident and that the results were not disputed.

b. Coupled Local and Regional Elections

For the coupled elections (local and regional) of 13 October 2018, the CNDHCI deployed 291 observers throughout the national territory.

The CNDHCI noted the non-participation of some political opposition parties, who questioned the credibility of the Independent Electoral Commission (IEC).

All in all, the election process took place in a relatively calm atmosphere marked in some places by acts of violence, intimidation and violation to the right to life.

The proclamation of the results gave rise to acts of protest and violence in the Autonomous District of Abidjan (in the communes of Port Bouët and Grand Bassam) and in the localities of Lakota, Divo and Issia. The CNDHCI registered five (5) violations to the right to life, numerous attacks on physical persons and violations to the right to property.

At the end of the voting process, the Administrative Chamber of the Supreme Court received 102 motions for annulment, irregularity and other suspicions of fraud. The Supreme Court annulled the results and a re-vote was ordered for the regions of Guémon, Lôh-Djiboua and in the communes of Grand-Bassam, Bingerville, Port-Bouet, Lakota, Booko and Rubino.

The By-elections for these regions and municipalities were held on Sunday 16 December 2018 after a campaign period running from 08 to 14 December 2018.

c. By-Elections

Following the annulment of the election results in 8 localities by the Administrative Chamber of the Supreme Court on Sunday 16 December 2018, including 6 communes and 2 regions⁵, the IEC resumed elections in these constituencies, in accordance with Articles 128, 129, 130 and 131 of the Electoral Code.

The CNDHCI deployed 27 observers, with 3 of these assigned per locality in the rural parts of the country, including the city of Bassam and two mobile teams in Port-Bouët and Bingerville, each also being made up of 3 members.

Overall, the Commission noted that these elections were held in a calm and peaceful atmosphere in some localities. However, in the communes of Grand Bassam and

⁵These are the communes of Bingerville, Rubino, Boko, Grand-Bassam, Port-Bouët, Divo and the regions of: Lôh-Djiboua (South-West) and Guémon (West).

Port-Bouët, the CNDHCI noted acts of violence and intimidation perpetrated by unidentified individuals on Election Day.

The CNDHCI notes the repeated failures of the IEC, notably the late deployment of election materials, the lack of polling booths and the lack of control of the electoral process by some of its representatives in polling stations.

II. ECONOMIC, SOCIAL AND CULTURAL RIGHTS

The analysis of the state of economic, social and cultural rights focuses on issues related to housing, education and health.

1. Right to Housing

The right to housing aims to guarantee all citizens the right to a roof over their head. This right guaranteed by article 38 of the Constitution⁶ of 08 November 2016 and the international conventions⁷ recognizes the right of all to access suitable, safe and resilient housing.

a. Access to Housing

The housing policies implemented in Côte d'Ivoire have not made it possible to solve the problem of access to housing for all in a sustainable manner. Indeed, housing needs according to the Government are estimated at 400,000 units per year and this rate is increasing by roughly 10% each year. This situation explains the high cost of rent and the overpricing for rental security deposits.

The presidential program for the construction of socio-economic housing aiming to make available social housing to the most deprived populations, according to the Government, did not achieve its set objectives.

Law No. 2018-575 of 13 June 2018 relative to leasing for residential use, which sets limits for the costs of rents and security deposits, raises legitimate expectations among the populations, but has yet to be fully effective in landlord-tenant relationships. Indeed, this law allows the less affluent among the population to access leased housing. As in the past, the landlords set the security deposits at overly expensive prices limiting the amount persons being able to access decent housing.

b. Evictions

During the referenced period, the right to housing was jeopardized by several evictions.

The illegal occupation of protected areas (natural parks and protected forests) led the Government to undertake eviction operations. This situation has displaced persons to other localities and forced hundreds of children to

⁶"The state encourages citizens' access to housing (...)."

⁷Article 25 of the UDHR, Article 11 of ICESCR and SDG No. 11.

drop-out of school early on. Such is the case in the protected forest of Mopri (Tiassalé) where more than 1 000 students from nine (09) schools were evicted in March 2018.

On 08 May 2018, residents of the Danga Bel-Air neighborhood in Cocody (Abidjan) were evicted as part of an operation led by the Ivorian Company of Construction and Real Estate Management (SICOGI), in execution of a decision of the Supreme Court.

The CNDHCI notes that these operations took place in the middle of the school year and during the rainy season without the State having made alternative arrangements prior to the fact. This situation had a negative impact on children's right to education.

In addition, the CNDHCI noted that populations were forced to leave impacted and at-risk areas, following the damage caused by torrential rains in Abidjan and in some localities of the country. Thus, many families found themselves on the street.

The CNDHCI notes that the eviction operations were not sufficiently prepared, supervised and coordinated so as to limit their impact on human rights. In addition, the CNDHCI notes that the State has not taken steps to avoid these anarchic occupations.

2. Right to Education

The right to education is a fundamental right enshrined in all international and regional human rights instruments as well as in the Constitution of 08 November 2016, which set out in Article 10 that “*school is compulsory for children of both genders ...*”.

The right to a quality education is also the focus of Sustainable Development Goal (SDG) # 4 with its assorted indicators.

The CNDHCI analyzed the issue of the right to education in secondary and higher education.

a. In Secondary Education

The CNDHCI evaluated, through a study and its associated indicators, the implementation of the right to education:

- **Class sizes**

The study was carried out using a sample of 88 selected public secondary schools in the District of Abidjan and in 24 regions of the country.

It revealed a general overpopulation of classes throughout the system. For illustrative purposes, we recorded an average number of up to 83 students for 6th grade classroom and up to 53 students for the final year(12th grade) classrooms, whereas the ratio according to UNESCO⁸ is 45 students per classroom.

Modern Secondary School 2 of Man, in the Tonkpi region shared with us their numbers in the form of the below table:

Grade	Number of classes	Total number of students	Largest class room size	Smallest class room size
6th grade	8	742	97	76
7th grade	13	1221	106	101
8th grade	10	868	93	89
9th grade	12	1132	101	89
10th grade	4	304	86	57
11th grade	5	320	89	16
12th grade	6	389	85	8

The below table shows the situation of classroom sizes in 18 educational institutions in the District of Abidjan.

Grade	Number of Schools Surveyed	Number of classes	Largest class room size	Smallest classroom size
6th grade	18	151	122	50
7th grade		140	131	55
8th grade		131	115	34
9th grade		148	122	32
10th grade		115	100	34
11th grade		113	90	9
12th grade		123	130	10
Total			921	130

This overcrowding of classes in almost all of the surveyed institutions can be explained by, among other causes, insufficient school infrastructures and creates an obstacle to the right to a quality education. The introduction of a double-shift system as a palliative measure, did not demonstrate the expected effectiveness.

⁸According to UNESCO, to guarantee quality of education, a class size of 40 children is recommended <http://uis.unesco.org/sites/default/files/documents/fs39-the-world-needs-almost-69-million-new-teachers-to-reach-the-2030-education-goals-2016-fr.pdf>, viewed on 17 December 2018

- **Teaching materials**

The term teaching materials covers all learning support materials (e.g. manuals, devices, objects, documents, maps, tutorials, audio visual equipment and laboratory equipment, etc.) with the purpose of facilitating teaching and learning. This includes the basic equipment necessary for teaching of the different programs of the secondary education curriculum

The study found that the presence of basic teaching materials, such as the instruments for geometry, equipment for sports activities, laboratories for experiments in physics and bio sciences and other learning support materials for the study of sciences is insufficient, unavailable or unsuitable. Which constitutes an obstacle for the successful implementation of the right to a quality education.

- **Library and Literary Works**

The study showed that out of the 71 institutions surveyed, 53 (i.e. 74%) have a library. The documentation available is insufficient and the literary works present are worn-out and unsuitable.

- **Ancillary Costs**

The CNDHCI notes that the 2017-2018 school year, as in previous school years, was marked by disturbances motivated by the phenomenon of ancillary costs (complementary and supplementary).

The issue of ancillary costs poses a veritable challenge for families, given its impact on affordability of school and undermines equal access to education.

Indeed, in addition of the registration fees set by the state of 3 000 and 6 000 CFA F⁹, public and private institutions impose “so-called” ancillary fees ranging on average between 10 000 and 100 000 CFA F. In addition, students assigned to the private school system are subject to the associated registration fees and additional tuition fees.

Given the persistence of this phenomenon and its consequences, the CNDHCI questions the responsibility of the Government and their will to search for a definitive solution.

⁹Respectively for the private and public systems

b. In Higher Education

The creation of new university centers in the localities of Korhogo, Man, Daloa and plans to create the Universities of San Pedro and Bondoukou participate in the decongesting of the Universities of Abidjan and Bouake and the realization of the right to education. However, in June 2018, a study¹⁰ conducted by the CNDHCI at FHB University (Felix Houphouet-Boigny University of Abidjan) highlighted several areas of concern that could affect the right to education:

- On an academic level, we note the difficult implementation of the Bachelor-Master-Doctorate (LMD system) and high and inconsistent costs of registration fees in the major institutions and public universities;
- Concerning study materials, we note inadequate lighting in working-rooms, laboratories and lecture halls, the absence or inadequacy of tables and benches in several work rooms, the failure of the air conditioning and sound systems in lecture halls, the lack of or non-functioning of technical equipment in laboratories necessary for practical work, water-proofing issues, the near total absence of sanitary facilities ;
- As concerns the social aspects, the non-functioning of the scholarship system (insufficient for all students (about 5 000 beneficiaries out of 30 000 students, and consistent non-payment of scholarships), insufficient housing (5 927 beds available for a student population of 30 000), insufficient means of transportation for students and restoration services (university restaurants offer only 6 000 meals per day for a population of 30 000 students).

The CNDHCI notes that the school and university system is constantly interrupted, in addition to the problems identified, due to strikes initiated by teacher staff unions, as well as by student associations. This situation seriously undermines the right to education.

3. Right to Health

Article 12 of the ICESCR recognizes "the right of all persons to benefit from the highest attainable standard of physical and mental health." This right is also guaranteed by Article 9 of

¹⁰The implementation of the right to education in universities, "the difficulties of the University System in Cote d'Ivoire," CNDHCI, June 2018

the Constitution of 08 November 2016 which states that "... All persons also have the right to access to health services."

The CNDHCI noted that despite policies¹¹ and the means implemented by the State, the sanitary system faces difficulties related to the availability of material, financial and human resources.

- In terms of material resources, the CNDHCI notes obsolete, inadequate or improperly maintained equipment. Health infrastructure of first, second and third level are unevenly distributed and lacking formal mechanisms for medical waste management. In the same respect, the regular supply of medicines for in-house pharmacies and care for persons with special needs (people with disabilities) are real challenges.
- In terms of human resources, medical staff remains insufficient and unevenly distributed. Indeed, our studies¹² revealed that 149 health facilities (i.e. 67% out of 222) have a need for additional health staff. This is felt even more so in the new Angré University Health Center (CHU Angré), inaugurated on 15 December 2017, which is not yet fully functional due to a lack of necessary staff.
- In terms of financial resources

Through its commitment to the Abuja Declaration¹³ (Bamako) in 2001, Cote d'Ivoire committed to devote 15% of its budget the health care sector. Compared to this commitment, Côte d'Ivoire only allocated 6%.

Moreover, the budget allocated to health facilities is not always made available in full. Indeed, it can be noted from a study carried-out by the CNDHCI in January 2018 that out of 222 health centers surveyed, 106 (i.e. 48%) said they did not receive their full budget allocations. Seventy-two (72) centers (i.e. 68%) confirmed that they did not execute the total notified budget, due to a 70% cap ordained in recent years.

¹¹ National Health Development Plan (PNDS) 2016-2020, raising of doctors salaries, over 10 000 healthcare professionals hired, construction of over a hundred initial-contact health care facilities, opening of the new Angré University Hospital (in Abidjan), implementation of targeted free services.

¹² Study Report : The right to health, CNDHCI, 2018

¹³ In April 2001, the member states of the African Union met and pledged to set a target of allocating at least 15% of their annual budget to the improvement of the health sector and urged donor countries to increase their support.

- **Access to Health Care**

The Government has undertaken since 2012 to implement a Universal Health Coverage (CMU) system which has been slow to take effect. This situation affects the right of the majority to health care. According to WHO, "a universal health coverage consists of ensuring that the population has access to preventive, curative, palliative, rehabilitation and health promotion services they need and that those services be of sufficient quality in order to be effective without their cost causing financial difficulties for users. "

Moreover, the CNDHCI documents, from 01 July to 06 August 2018, a unilateral increase in fees and medical procedures by the Association of Private Hospitals of Côte d'Ivoire (ACPCI) and the National Private Doctors' Union of Côte d'Ivoire (SNMPCI).

This situation has severely disrupted access to health care.

III. SOLIDARITY RIGHTS

The analysis of solidarity rights concerns the right to a healthy environment, social cohesion, as well as the rights of victims and categorical groups.

1. Right to a Healthy Environment

A healthy environment is considered as an environment which favorably ensures the health and well-being of its inhabitants. It is one of the preconditions¹⁴ to the realization of other human rights.

In this report, the CNDHCI examines issues related to a healthy environment with a focus on noise pollution, insalubrity and the destruction of protected areas.

a. Noise pollution

The CNDHCI notes, particularly in some areas of large communes and cities of Cote d'Ivoire (Abidjan, Yamoussoukro, Bouaké, Abengourou, Man...), that populations are faced with music or messages broadcasted via sound amplification devices whose excessive volume causes noise pollution. This noise pollution mostly comes from bars, pubs, religious buildings and shops located on the access roads of residential areas.

This situation persists because of the non-application of legal texts¹⁵ regulating activities in residential areas. Another cause is the fact that referrals and complaints to the competent authorities often remained untreated.

b. Insalubrity

Insalubrity is becoming a cause of national concern.

In the face of this situation, the Government initiated an operation called "Clean Sweep " (or "Grand Ménage" in French). This is a public cleaning operation which aims to raise awareness. This operation takes place on the first Saturday of every month in all of the major cities.

¹⁴Article 25.1 of the UDHR and Article 12 of the ICESCR, Article 24 of the CRC, Article 12 of CEDAW, Article 28 of the International Convention on the Protection of the Rights of All Migrant Workers and Members of their Families

¹⁵Decree No. 2016-791 of 12 October 2016 on the regulation of neighborhood noise emissions. This decree provides, inter alia, that in residential areas, noise levels and the rise in decibels is limited to 50 decibels from 6am to 6pm and limited to 35 decibels from 8pm to 06am Monday to Friday. On Saturdays, Sundays and public holidays they are reduced to 10 decibels between 6am and 8pm.

Offenses relating to the issue of neighborhood noise are identified and prosecuted in accordance with Articles 107 and 109 of the Environmental Code (Act No. 96-766 of 3 October 1996 of the Environmental Code and the Ivorian Penal Code.

However, the CNDHCI notes that roads continue to be strewn with garbage and filth.

The CNDHCI notes a weak level of involvement from the community in this operation and a pre-collection and garbage collection system that needs to improve.

c. Destruction of Protected Areas

The recognition and protection of protected areas consisting of national parks, nature reserves and protected / sacred forests contribute to the well-being of populations.

The destruction of these areas negatively impacts the enjoyment of human rights.

In order to assess the impact of the destruction of these areas on the environment, the CNDHCI initiated a study on the situation of protected areas in Côte d'Ivoire. This study included eleven regions (San-Pedro, Gbôklè, Kabadougou, Grand-Ponts, N'zi, Agneby-Tiassa, Hambol, Gbêkè, Worodougou, Bagoué, Cavally).

Following this study, the CNDHCI noted that the management of this area "clearly defined geographically, recognized, dedicated and managed, through legal or other means, to promote the long-term conservation of nature and the ecosystem services and the related cultural values" remains a challenge.

Indeed, the strong pressure of human activities threatens the existence of these areas despite the legal instruments¹⁶ existing in Cote d'Ivoire.

In order to restore these areas, the Government has undertaken agroforestry and eviction operations that caused violations to human rights, notably attacks on physical integrity and destruction of property (houses and farm lands, as well as social, education and health infrastructures).

2. Floods

The year 2018 was characterized by floods following torrential rains in Abidjan and in certain localities. The CNDHCI notes, in recent years, the recurrence of this phenomenon which peaked in June with overrunning of some rivers¹⁷.

¹⁶Law No. 65-255 of 04 August 1965 on the protection of wildlife and the hunting, Law No. 96-766 of 03 October 1996 of the Environmental Code, Law No. 2014-427 14 July 2014 of the Forest Code.

¹⁷Bandama (Bouaflé and Zuenoula), Bia (Aboisso) Comoé (Yaou-Bassam Aboisso road)

In Abidjan, the situation was caused and exacerbated by uncontrolled constructions carried-out on storm drainage or river basins in non-compliance with city urbanization plans.

Despite the measures taken by the Government¹⁸. These floods caused a heavy human and material toll. The outcomes included casualties¹⁹, collapse of boundary walls and bridges, houses floods, vehicles being swept away, destruction of economic and social infrastructure (roads, agricultural production, water systems, electricity, sanitation, telecommunications, etc.)

The CNDHCI notes the complacency of the State which favors the lack of civism shown by certain populations who build without permits and on top of wastewater and rainwater drainage.

The CNDHCI notes that this situation has consequences on human rights such as the rights to health, to education, to a healthy environment ...

3. Social Cohesion

The CNDHCI notes the persistence of social tensions manifested by inter-communal and social conflicts, strained relationship between the State, its agents and populations. The known causes of these conflicts include rural land issues, opposition between pastoralists and farmers, as well as the non-respect of authorities have not found adequate and sustainable solutions.

The CNDHCI documented the following cases:

- 23 January 2018 at Kanakono (Tengréla) conflict occurred resulting in death of 5 persons ;
- 19 to 20 April 2018 at Diegonefla, Communal conflict between young Baoulé and Malinké resulting in a dozen wounded persons ;
- 15 May 2018 at Biankouma, land dispute conflict between Toura and Burkinabe communities, with a total of 400 homes burned and more than 700 displaced persons of which 600 homeless;
- 24 June 2018 at Bangolo, intercommunal conflict triggered between Aboriginal Guerés and non-indigenous Burkinabe following the death of young man of the city;

¹⁸Establishment of emergency centers, ONPC (National Office of Civil Protection), the Civil Defense Response Organization Plan (ORSEC), the Firefighters' Brigade (GSPM).

¹⁹The CNDHCI, according to its investigations, recorded the deaths of 20 persons.

- 24 June 2018 in the sub-prefectures of Kolia and Sanhala, communal conflict;
- 10 July 2018 at Facobly, communal clashes after the death of a native in the village of Kiriao, following an altercation with a non-indigenous persons;
- 7 August 2018 at Touba, risk of conflict over land issue between the people of the sub-prefecture of Dioman, (department of Touba) and those of the sub-prefecture of Butch (department Biankouman);
- 21 August 2018 in Abidjan, land dispute between the people of Abobo-Baoulé and those of Djorogobité;
- 02 October 2018 in Abidjan, confrontation between the people of the Ébrié village and the Anono village;
- 24 October 2018 at Marabadiassa, land dispute between Malinké and Baoulé communities;
- 19 November 2018, communal conflict between populations of Zouan Hounien and Teapleu in the Tonkpi region;
- 26 November 2018 in the Guémon region, communal conflict.

These conflicts negatively impact national cohesion, the rights to peace and development. However, the conflicts amplified throughout the year.

4. Victims' rights' to reparations

The successive crises that Cote d'Ivoire went through from 1990 to 2011 caused violations and abuses of human rights.

In order to provide fair compensation to the victims of these attacks, the following mechanisms were put in place by the Government: CDVR²⁰, CONARIV²¹ and PNCS²².

However, the CNDHCI notes that all of these mechanisms have not yet been able to satisfy all victims.

²⁰ Dialogue, Truth and Reconciliation Commission : Commission established by Ordinance No. 2011-85 of 13 May 2011, replaced by Order No. 2011-167 of 13 July 2011, then by Ordinance No. 2014-32 of 3 February 2014.

²¹ National Commission for Reconciliation and Compensation for Victims.

²² National Social Cohesion Programme was set up by the Council of Ministers on 15 February 2012.

The CNDHCI continues to believe, as stated in previous reports, that a law is absolutely necessary to frame the entire compensation process for victims, from the determination of their status all the way to the modalities of the compensation.

5. Categorical Rights

This part of the report addresses issues related to migrants, persons with disabilities, children and women.

a. Migrants

Immigration, particularly illegal immigration, is a concern as it is taking new proportions in Cote d'Ivoire.

A Statement released by the Council²³ of Ministers on 30 November 2016 stated that 4 970 Ivorians arrived in Italy between January to June of 2016.

According to data from the Profiling Report on Returning Ivorian Migrants (2017)²⁴ the International Organization for Migration (IOM Côte d'Ivoire), “more than 1 400 of the Ivorian who returned voluntarily to Cote d'Ivoire in 2017 were welcomed and assisted by IOM as part of the IOM-EU joint trust fund initiative for the protection and reintegration of migrants”.

Several causes can explain this illegal immigration. Among other causes, we note precarious living conditions, lack of employment, growing unemployment and poverty.

This situation, which endangers the lives of children, young persons and adults, calls for concrete and sustainable action by the State to stem this migration phenomenon. They face abuse, lack of food, lack of health care, lack of protection and are exposed to dangers of all kinds.

While it is true that several hundred Ivorian migrating illegally and in difficulty, notably in Libya, have been repatriated, the issue of their social and psychological care arises.

²³<http://www.gouv.ci/doc/1480674635CCM%20du%2030%2011%2016-V3vf.pdf>

²⁴<https://www.iom.int/sites/default/files/country/docs/cote-divoire/Cote-d%27Ivoire-Rapport-Profilage-2017.pdf>

b. Persons with disabilities

The issue of persons with disabilities is a concern with regard to the specific associated issues.

On 10 January 2014, Côte d'Ivoire ratified the Convention on the Rights of Persons with Disabilities (CRPD). This protection framework has been strengthened by the provisions set out in Articles 32 and 33 of the Constitution of 8 November 2016.

The CRPD provides in Article 33 for its implementation and monitoring on the national level, the establishment of a "(...) system, including one or more independent mechanisms, (...) to promote, protect and monitor the implementation of the (...) Convention". However, the above-mentioned Article has yet to be put in place. Also, taking the decrees implementing Law No. 98-594 of 10 November 1998 setting guideline in favor of for persons with disabilities has been awaited for the last twenty (20) years, just as initial report to the Committee for Persons with Disabilities, since 2016.

c. Children

The CNDHCI, as concerns children, noted two main challenges: child protection services and children deprived of liberty.

- Child Protection Services

The issue concerning child protection services concerns mechanisms to take charge of children with no parental protection. This concerns children victims of violence, abandoned, exploited...

The CNDHCI notes that the mechanisms²⁵ are inadequate or inappropriate, for children in general and non-existent for those who are victims of violence. The latter who should be removed from their home setting, are not in practice for lack of hosting facilities, adequate means to take into account and of appropriate legislation.

- Minors with Detention Warrants (MD) issued

The CNDHCI noted that during the year 2018, from August to September, 371 children were the object of a Detention Warrant (MD) throughout the national territory, including 221 children at Abidjan Correctional Facility (MACA).

²⁵These mechanisms must ensure "All care in a family setting ordered or authorized by a competent judicial or administrative authority and any placement in an institution, including private, whether or not following administrative or judicial measures. Resolution 64/142 adopted by the United Nations General Assembly on "Guidelines for alternative care for children". (<https://www.unicef.org/protection/files/100426-UNGuidelines-French.pdf>)

This situation is partly a consequence of the implementation of Circular No. 010/MJDH/CAB of 26 September 2017 relating to the punishment of crimes committed by minors commonly known as "minors in conflict with the law."

The CNDHCI notes that children under Detention Warrants have no special quarters. They are therefore in contact with adult prisoners, in a context of overcrowding in violation of national and international standards²⁶.

d. Women

The Constitution of 08 November 2016, in Articles 35, 36 and 37, reaffirms the commitment of the State to promote and protect women's rights in Côte d'Ivoire.

The CNDHCI looks at the implementation of women's rights with a focus on the participation of women in public and political life and violence against girls and women.

- *The participation of women in public and political life*

Article 36 of the Ivorian Constitution states that "The State works to promote women's political rights by increasing their chances of access to representation in elected bodies."

In terms of participation in decision-making, Cote d'Ivoire counts 6 women among the 36 ministers of the Government²⁷, 27 women among the 255 deputies of the National Assembly²⁸, 8 women among the 66 elected senators²⁹, 10 women among the 197 mayors, 1 woman out of the 31 Regional Council President³⁰ and 1 female General Prosecutor to the Supreme Court.

The CNDHCI notes that the participation of women in decision making bodies remains low. Even the decision made by the Head of State on the issue for quota is not yet effective.

²⁶On the national level, Decree No. 69-189 of 14 May 1969 regulating prisons and establishing rules for the implementation of custodial sentences. Internationally, we have the CRC in its Article 37 and in Article 10 para. 2 l. b of the International Covenant on Civil and Political Rights.

²⁷Last cabinet reshuffle, July 2018.

²⁸Parliamentary elections in December 2016.

²⁹Senate elections in March 2018. 1/3 must be appointed by the President of the Republic.

³⁰Municipal and regional elections of October 2018.

- *Violence against girls and women*

The CNDHCI notes through filed referrals, the persistence of the phenomenon of violence against girls and women. During the year 2018, the CNDHCI received 124 cases of sexual and domestic violence, including several cases of rape of minors.

As part of the fight against the phenomenon, the Minister of Justice issued several circulars aiming to facilitate the suppression of cases of violence against women.

Furthermore, if the registration of complaints of rape is no longer subject to the production of a medical certificate, the reduction of the cost of this act or this medical certificate being issued free of charge remains a challenge.

In addition, difficulties remain concerning the access of victims to legal assistance and rehabilitation services through holistic free-of-charge care system.



Part Two

ACTIVITIES OF THE CNDHCI

I. ACTIVITIES FOR THE PROMOTION OF HUMAN RIGHTS

The CNDHCI organized and participated in activities to promote human rights at the national, regional and international level.

Activities focused on the celebration of theme days, capacity building programs, the Human Rights University, the Human Rights Forum and the briefing of the diplomatic corps.

1. Celebration of Theme Days

During the year 2018, the CNDHCI commemorated four (4) international days, namely:

- 08 March 2018, International Women's Day;
- 25 November 2018, Day for the Elimination of Violence against Women (GBV);
- 03 December 2018, International Day of Disabled Persons;
- 10 December 2018, the 70th anniversary of the UDHR.

2. Capacity-Building Programs

The capacity building programs are addressed firstly, through workshops / seminars and secondly, through sessions of the Human Rights University of the CNDHCI.

a. Workshops / Seminars

In 2018, the CNDHCI organized capacity building activities for the benefit of its members and for the public as follows:

For the members of the CNDHCI:

- Capacity-building for 248 human rights regional commissioners "techniques for the survey and documentation of violations of human rights and query processing", with the support of the National Endowment for Democracy (NED) (held in Bouake from 14 to 17 March 2018, in Agboville from 26 to 29

March 2018, in Daoukro from 07 to 10 June 2018, in Ferkessédougou from 11 to 14 June 2018 and in Man of 12 to 14 August 2018);

- Capacity-building for members of Regional Commissions on "violations of human rights and management of regional human rights forums" from 25 to 26 May 2018 and from 04 to 15 June 2018 in chief regional towns

For the partners:

- 08 May 2018 in Abidjan, conference-debate on "fake or counterfeit medicines in Côte d'Ivoire: stakes and perspectives";
- 21 May 2018 in Abidjan, training workshop on "Human Rights and Information", in favor of the National Intelligence Community;
- 25 to 26 May 2018 and 04 to 15 June 2018, capacity building workshop for fifty (50) local NGOs on "Human Rights" in the 31 administrative regions;
- 28 May to 15 June 2018 in the 31 administrative regions, establishment of regional forums with the support of UNDP and the CNS;
- 04 to 06 June 2018 in Grand Bassam, capacity-building workshop for 20 women's CSOs on submitting an alternative report to the CEDAW Committee, with the financial support of UN-Women;
- 29 July to 01 August 2018 in Abidjan, writing workshop report from the Government and Civil Society Organizations under the Universal Periodic Review (UPR), with financial support from the Regional Office of the High Commissioner for Human Rights, and the State Secretariat for human Rights;
- 16 to 17 August 2018 in Abidjan, report writing workshop for stakeholders, with technical and financial support of UPR Info;
- 10 to 11 September 2018 in Grand Bassam, advocacy workshop on "the Paris Principles and the Belgrade Principles " with deputy members of the Commissions of the National Assembly;
- 30 November 2018, capacity building workshop with Agents of the National Gendarmerie, on "Human Rights" at the CNDHCI;

- 12 December 2018, capacity building workshop with agents of the National Police, on "Human Rights" at the CNDHCI.

b. Human Rights University

The CNDHCI set up a capacity building program called ' Human Rights University of the CNDHCI' (also known by its French acronym: UDDH-CNDHCI). "

This program, which began on 01 February 2018, aims to build the capacity of civil society, civil servants, state employees and that of students as well.

The CNDHCI organized, a total of three (3) semesters, each semester being made up of four (4) months, benefiting 180 listeners.

Each session of the UDDH is crowned by an end-of-session evaluation, after which certificates of achievement are issued to participants.

3. Activities of the Regional Human Rights' Commissions

The Regional Commissions on Human Rights have initiated activities. We note among others:

- 06 March, awareness-raising campaign on civism at Goffry Kouassi Raymond Secondary School in Sassandra;
- 06 March, participation in the execution of 02 Radio programs on financial inclusion for the empowerment of women and girl and on the phenomenon of child abductions in the Gontougo;
- 09 May, implementation of the platform of NGOs of the Tiassalé department under the aegis of the CRDH of Agneby-tiassa;
- 09 June, meeting with community leaders and Human Rights relay persons on the situation of Human Rights in the department (Bélier region);
- 09 June, radio show on local Radio station KETTIN Akoupé. This program focused on the CNDHCI missions and the activities it has carried out (Mé region);

- 08, 22 and 29 July, Local Awareness Campaign on Human Rights and the mandate of the CNDHCI in the localities of Kotobi, Assoumoukro, Asouakro et Abongoua(région du Moronou);
- 11 July, organization of a capacity building workshop on the general principles of human rights for students of Daloa University;
- 18 July, raising awareness in Sanogobraméfélé on birth registration and schooling for children in Kabadougou;
- 04 October, training for interns at the ENSOA military base on Human Rights and International Humanitarian Law, in the Gbêke;
- 29 October, awareness campaign with the theme, HIV / AIDS, STDs, pregnancy and sex education in schools, in collaboration with the Regional Youth Directorate for Bagoué;
- 06 December, at Amakébou of the Agboville district, the women of the Baoulé community were sensitized on violence against women in view of its elimination;
- 25 November, meeting with 29 community leaders on civism and basic notions of human rights, in the village of Fouala in the Baffing.

4. Participation of the CNDHCI in Workshops and Seminars

The CNDHCI took part in workshops and seminars on the national and international level.

On the national level:

- 31 January to 1 February 2018 in Abidjan, multi-stakeholder workshop on "Monitoring of land governance based Human Rights" at the Friedrich Herbert Foundation;
- 05 to 06 April 2018 in Grand Bassam, workshop on "Local and national actors for the systematization of information sharing between the monitoring, warning and conflict prevention mechanisms", with the solidarity and Social Cohesion Observatory (OSCS) in partnership with UN-Women;
- 09 to 13 April 2018, SDG prioritization workshop in Cote d'Ivoire, with the MAPS method of the United Nations, Ministry of Planning and Development;

- 17 to 18 May 2018 in Abidjan, international symposium on "Terrorism, economic, socio-cultural, human and security stakes: security and economic development in West Africa" in partnership with the Konrad Adenauer Foundation;
- 07 to 08 June 2018 in Abidjan, seminar on the theme : " constitutional challenge by way of a plea", organized by the Constitutional Council;
- 12 to 14 June 2018 in Yamoussoukro, workshop for the consolidation, prioritization and budgeting of community needs based on the 2017 consultations, the Ministry of Women, Family and Children;
- 27 to 28 June 2018 in Yamoussoukro, follow-up seminar on the partial assessment of the project for the fight against unjustified preventative detention in the 05 prisons of Côte d'Ivoire, organized by ACAT-CI and FIACAT;
- 02 November 2018 in Abidjan, information workshop on the development of the People Code, organized by the Ministry of Women, Family and Children;
- 19 to 20 November 2018 in Abidjan, regional inter-ministerial symposium on the theme : "Fighting against modern terrorism: brainstorming, action and coordination" co-organized by the Ivorian and French Governments;
- 22 November 2018, Advocacy workshop for heads of press for "better media coverage on key public issues and MSM / TG in the context of achieving the 90.90.90 objectives" organized by Alternative Côte d'Ivoire in partnership with the REPMASCI;
- 27 to 29 November 2018 in Grand-Bassam, workshop for the validation of the national strategy for early warning and rapid response involving women, organized by the Observatory for Solidarity and Social Cohesion (SCSO);
- 28 to 29 November 2018 in Abidjan, workshop for the review of the recommendations of the Human Rights Council, the UPR, the Committee on Children's Rights, Ministry of Women, Family and Children and the NGO Forum;
- 04 to 05 December 2018 in Grand Bassam, round table for actors in the fight against HIV / AIDS and related infections among UD's (Drug Users) for a

better integrations the stakes to human rights in Côte d'Ivoire, NGO “health and Development” (better known by their registered French name: “Santé et Développement”);

- 17 to 19 December 2018 in Grand Bassam, regional round table on penal and civil mediation practices for children, organized by the Mediator of Côte d'Ivoire;
- 19 to 21 December 2018, review actions for solidarity, social cohesion and the fight against poverty in 2018, Ministry of Solidarity, Social Cohesion and the Fight against Poverty;
- 26 December 2018 in Abidjan, workshop for awareness-raising of the recommendations of the African Commission on Human and Peoples' Rights, Ministry of Justice and of Human Rights.

In addition, the CNDHCI took part in public lectures, competitions and panels.

On the international level:

- 21 to 23 February 2018 in Geneva (Switzerland), participation in the General Assembly of the Network of African National Human Rights Institutions (NANHRI) and the workshop on "the responsibility of NHRIs in the promotion and protection the rights of older persons ";
- 10 April 2018 in Abidjan, Consultation to assess the implementation process of the decision based on the case relating to the case granting of nationality to persons at risk of statelessness, Network of African Human Rights Institutions (NANHRI) and the NGO Open Society Justice Initiative (OSJI);
- 22 to 28 April 2018 in Nouakchott (Mauritania), workshop for NHRIs on the implementation of the decisions of the African Commission on Human and Peoples' Rights (ACHPR) and the African Union Action Plan on human rights ;
- 16 to 20 May 2018 in Paris (France), workshop for presentation of results and lessons learned from an assessment of land governance as concerns human rights in Côte d'Ivoire and in Kenya, "organized by the Ministry of Europe and Foreign Affairs and the Ministry of the German Cooperation (BMZ);

- 20 to 26 May 2018 in Kampala (Uganda), participation in the "third Meeting of Global Action Against Mass Atrocity Crimes (GAAMAC III)";
- 19 to 20 June 2018 in Dakar (Senegal), regional workshop on "Migration in West Africa: gender, youth, migration and human rights", organized by UNDP;
- 18 to 23 June 2018, in Naivasha (Kenya), workshop for NHRIs on monitoring and reporting to regional treaties on human rights, organized by the NANHRI;
- 29 to July 22 2018 in Strasbourg (France), participating in the 49th summer session in International Law of Human Rights;
- 24 to 27 2018 in Dakar (Senegal), workshop for NHRIs on the Universal Periodic Review (UPR)
- 28 to 31 August 2018 in Abidjan, Assessment Workshop on protection mechanisms for defenders of Human Rights, Ivorian Coalition of Human Rights Defenders (CIDDDH) ISHR and the CNDHCI;
- 02 to 08 September 2018 in Johannesburg (South Africa) workshop "Capacity building for NHRIs", organized by ARASA;
- 19 and 20 September 2018, in Johannesburg (South Africa), project start-up workshop and presentation sharing the Ivorian experience;
- 03 to 04 October 2018 in Accra (Ghana) "Regional Conference on the de-penalization of minor offenses in Africa";
- 09 to 12 October 2018 in Marrakech (Morocco) workshop organized by the Global Alliance of National Human Rights Institutions (GANHRI);
- 23 to 24 November 2018, in Addis Ababa (Ethiopia), Second Policy Forum on the role of NHRIs
- 27 to 29 November 2018, regional meeting on sustainable solutions for Ivorian refugees in the sub-region; organized by UNHCR Côte d'Ivoire;
- 03 to 07 December 2018 in Geneva (Switzerland), training of national focal points on the Universal Periodic Review, organized by UPR Info.
-

5. Communications

As part of its mission to promote human rights, communications were made. These include among others:

- "Rural Land Issues and Human Rights" 19 April 2018;
- "The security sector reform as seen by the CNDHCI" at the Brown Bag Lunch (BBL), on security sector reform, 25 June 2018 in Abidjan;
- "Reducing poverty: building towards a community with humanity, without poverty and for a common development" at Beijing Forum (China) on Human Rights, 18 and 19 September 2018;
- "CNDHCI, what control over Human Rights" at Brown Bag Lunch, on the security sector reform, 25 September 2018;
- "Presentation of Ivorian Law on human rights defenders: historical reference in Africa and status of implementation" at 13th International NHRIs Conference in Marrakech (Morocco), 10 to 12 October 2018.

6. Human Rights Forum

The Human Rights Forum (HRF) is a space for exchange and meetings between state and non-State actors of the Human Rights sector, established in 2014. For the year 2018, five (05) sessions were held the launch of regional sessions were organized:

- 15 February 2018, Attécoubé Youth Center (Abidjan) 18th session on the theme: "Evictions and Human Rights";
- 29 March 2018 at CERAP (Abidjan), 19th session on the theme: "The general situation of Human Rights in Côte d'Ivoire";
- 03 May 2018 at CNDHCI (Abidjan), 20th session on the theme: "The rights of persons with disabilities";
- 05 July 2018 at CERAP (Abidjan), 21st session on the theme: "Protecting the rights of migrants and refugees: sensitization of two global pacts";
- 29 November 2018 at CNDHCI (Abidjan), 22nd session on the theme: "the general situation of human rights in Côte d'Ivoire."

- From 25 to 26 May 2018 and 4 to 15 June 2018, the official launch of the regional sessions in the 31 chief towns of the regions, in partnership³¹with CNS and UNDP. Note that this launch was preceded by a capacity-building workshop for fifty (50) local NGOs on "Human Rights" in the 31 administrative regions.

7. Briefings of the Diplomatic Corps

As part of its interaction with diplomatic institutions, the CNDHCI periodically held briefing sessions for the diplomatic corps on the state of human rights in Côte d'Ivoire. In 2018, the CNDHCI organized three sessions on 30 January, 26 April and 23 October 2018.

8. Brown Bag Lunches

The CNDHCI participated in various Brown Bag Lunch (Lunch-debates) organized by Friedrich-Ebert-Stiftung (FES) in partnership with UNDP, the Secretariat of the CNS and CERAP.

9. Participation by the CNDHCI in Television Shows

The CNDHCI, during the year 2018 participated in TV shows including:

- Special on RTI 1 national television channel on "What protection for children against to counter the phenomenon of child abductions in Cote d'Ivoire?" 20 March 2018;
- Sunday 1pm edition of news on RTI 1 national television channel - report on Human Rights in Côte d'Ivoire, 03 December, 2018.

³¹Indeed, under the Security Sector Reform (SSR) that integrates human security dimension (the individual and his well-being), the Secretariat of the National Security Council (NSC) with the support of the United Nations Development Program (UNDP) organized a breakout installation activity of thirty-one (31) Regional Human Rights Forum.

II. PROTECTION ACTIVITIES

The analysis of protection activities in this report focused on referrals, statements, thematic reports. It is also important to mention that the technical notes addressed to the authorities and the presentation of the 2016 and 2017 annual reports to the President of the Republic.

1. Referrals to the CNDHCI

In 2018, the CNDHCI recorded 1893 queries, compared to 1621 queries in 2017, an increase of 14.37%.

The below tables represent the general statistics concerning referrals registered from 01 January to 31 December 2018.

Table 1: Breakdown of queries by type of referral

Type of Referral	No. of Queries	Percentages
Referrals via social media	4	0.21%
Referrals by e-mail	36	1.90%
Self-Referred by the institution	41	2.17%
Direct Referrals	326	17.22%
Referrals by call on toll-free line	1486	78.50%
Total	1893	100.00%

Table 1 shows that referrals called in through the toll-free number represent 78.50% of all cases registered during the year. With regard to other means to file a referral, we noted 326 cases by direct correspondence (i.e.17.22% of total recorded referrals), 41 cases of self-referred cases representing 2.17% of all recorded queries. Referrals by email and through social networks represented 1.90% and 0.21% of the total.

Referrals are divided by category and presented in Table 2 seen below.

Table 2: Breakdown of queries by category of Human Rights

Categories of Human rights supposedly violated	Registered Queries	Percentage by Category
Solidarity Rights	11	0.58%
Civil and Political Rights	911	48.12%
Economic, Social and Cultural Rights	971	51.29%
Total	1893	100.00%

The table shows that the number of queries related to Economic, Social and Cultural Rights (ESCR) is the highest.

Table 3: Breakdown of Proven Violations and Non-Proven Violations

Modalities	Proven Violations	Non-Proven Violations	Total
Number of cases	674	1219	1893
Percentages (%)	35.60%	64.40%	100.00%

The above table shows that 674 cases (i.e. 35.60%) were found to be proven violations of human rights.

These violations are broken down as follows according to the category of Human rights that has been violated:

- **Civil and Political Rights (CPR)**

Table 4: Breakdown of Proven Violations related to CPR

Types of Right Violated	Number	Percentages
Right of asylum, refugees and migrants	1	0.40%
Right to vote	1	0.40%
Right to freedom of religion	2	0.81%
Freedom of assembly / association / peaceful protest	2	0.81%
Right to identity or nationality	3	1.21%
Free movement of people and goods	3	1.21%
Right to security of the person	4	1.61%
Right to information (public)	8	3.23%
Right to security	13	5.24%
Right to physical integrity	22	8.87%
Right to life	23	9.27%
Abuse of authority	26	10.48%
Right to protection against all forms of sexual and domestic violence	55	22.18%
Right to justice / fair trial / enforcement of court decisions	85	34.27%
Total of all categories	248	100.00%
Proportion of overall base		36.80%

It can be noted from the above that the confirmed violations primarily concern the rights to justice / fair trial / execution of court decisions (85 cases, i.e. 34.27%), and the protection of women against all forms of sexual and domestic violence (55 cases, i.e. 22.18%).

- **Economic, Social and Cultural Rights (ESCR)**

Table 5: Breakdown of proven violations related to ESCR

Types of Rights violated	Number	Percentages
Right to social protection of persons with disabilities	2	0.48%
Inheritance Rights ⁷	5	1.19%
Right to housing	9	2.14%
Women's (socio-economic) rights	14	3.33%
Right to potable water and an decent standard of living	15	3.56%
Right to health	27	6.41%
Right to education	28	6.65%
Right to protection of the child against acts of abuse violence, exploitation and abuse	50	11.88%
Right to reparations	54	12.83%
Right to property	55	13.06%
Right to work	162	38.48%
Total of all categories	421	100.00%
Proportion of overall base		62.46%

It can be noted from the above table that the proven violations under ESCR category primarily concern the rights at work (162 cases, i.e. 38.48%), to property (55 cases, i.e. 13.06%), to reparations (54 cases, i.e. 12.83%) and the protection of children against acts of abuse (50 cases, i.e. 11.88%).

- **Solidarity Rights (SR)**

Table 6: Breakdown of proven violations related to SR

Types of Rights Violated	Number	Percentages
Right to a healthy environment	5	100.00%
Total of all categories	5	100.00%
Proportion of overall base		0.74%

It can be noted from the above table 6 that the proven violations under solidarity rights category mainly concern the right to a healthy and peaceful environment (05 cases, i.e. 100% of the

sub-total). These cases concern noise disturbances and problems related to the management of household and industrial waste.

Table 7: Status of queries/cases recorded in 2018

Modalities	Recorded Cases	Processed Cases	Closed Cases	Open Cases
Number	1893	1791	1635	102
Percentages	100,00%	94,61%	91,29%	5.39%

It can be noted from Table 7, the 102 cases remaining in progress concern those whose procedures are continuing and those for which the involvement of other public services has been requested. Regular monitoring of these procedures is necessary to follow-up on progress and later register results of these remaining queries.

2. Declarations and Press Releases

From January to December 2018, the CNDHCI produced three (3) press releases and seventeen (17) declarations on human rights.

Under press releases, we note the:

- Press release of 28 January 2018 in relation to the arrest of a deputy;
- Press release of 22 June 2018 in relation to the consequences of the torrential rains of 19 June 2018;
- Press release of 16 October 2018 on the socio-political situation.

Under Declarations, we can note the:

- Declaration of 12 January 2018 following the uprisings of ex-combatants from 5 to 10 January in Bouake;
- Declaration of 30 January 2018 following the arrest of a deputy;
- Declaration of 07 February 2018 relating to acts of anti-civism;
- Declaration of 19 February 2018 concerning the events at Bolequin and Djébonoua;
- Declaration of 05 March 2018 on the kidnapping and murder of the child Aboubakar Sidick called " Bouba";
- Declaration of 08 March 2018 concerning the celebration of International Women's Day;

- Declaration of 15 March 2018 on tensions of the socio-political sector;
- Declaration of 07 April 2018 concerning World Health Day;
- Declaration of 28 April 2018 on the occasion of World Health and Safety at Work Day;
- Declaration of 14 May 2018 concerning eviction operations;
- Declaration of June 4, 2018 concerning World Environment Day;
- Declaration of 16 June 2018 concerning International Day of the African Child;
- Declaration of 19 June 2018 on the occasion of International Day for the Elimination of Sexual Violence in Conflict;
- Declaration of 23 June 2018 on the occasion of International Widows Day;
- Declaration of 31 July 2018 on the occasion of International Day of the African women;
- Declaration of 07 August 2018 following the national address of President of the Republic on 06 August 2018;
- Declaration of 14 October 2018 concerning the coupled municipal and regional elections of 13 October 2018,
- Declaration of 15 October 2018 concerning the International Day of Rural Women;
- Declaration of 16 October 2018 on violence which occurred following the proclamation of results of the coupled elections (municipal and regional).

3. Thematic Reports

The CNDHCI published thematic reports:

- June 2018, "youth consultation on governance and human rights" in Cote d'Ivoire;
- January 2018, realization of the right to health in Abidjan;
- June 2018, Study on the implementation of the right to education in Côte d'Ivoire;

- June 2018, Monitoring Report on commitments made by Côte d'Ivoire (Cote d'Ivoire facing Human Rights protection mechanisms);
- November 2018, realization of the right to education in public secondary education in Côte d'Ivoire;
- December 2018 General report on protected areas in Côte d'Ivoire. d'Ivoire.

4. Technical Notes

The CNDHCI sent a total of forty-four (44) Technical notes to Political, Administrative and Judicial Authorities.

These technical notes, addressing a range of different themes, aim to make proposals and recommendations to the Government to improve Human Rights.

These technical note were addressed to the President of the Republic, the Prime Minister, the Minister of Justice and Human Rights, the Minister of Education (MENETFP), the Minister of Security, the Minister of Defense, the Minister for Family, Women and Children, the Minister of the Environment, the Minister of Foreign Affairs, the Minister of Agriculture, etc.

III. COOPERATION ACTIVITIES

Over the course of the year 2018, the CNDHCI collaborated with several private and public structures at both the national and international level.

1. Cooperation on the National Level

Nationally, we can highlight activities in cooperation with Gaou Productions, the National Security Council and Peace Radio (better known by its registered French name: Radio de la Paix).

a. GAOU Productions

The CNDHCI participated in the organization and running of the 11th edition of the Anoumabo Urban Music Festival (FEMUA 11), held from 17 to 22 April 2018 in the Marcory commune of Abidjan.

GAOU Productions participated in an awareness-raising campaign aimed at students with disabilities at the School for the deaf on 03 December 2018 in the commune of Yopougon in Abidjan.

b. National Security Council (CNS)-UNDP

The collaboration between the CNDHCI and CNS-UNDP falls within the framework of the Security Sector Reform (SSR). The CNDHCI ensures, under this partnership, capacity building on human rights for magistrates, lawyers, parliamentarians, military and paramilitary forces.

c. FACI / CNDHCI Mechanism

Under this mechanism, 9 meetings monthly meeting were organized. In addition, the following activities were undertaken:

- Monitoring records relating to cases of human rights violations committed by the FACI;
- Exchange meetings in view of extending the mechanism to the Police and Gendarmerie.

d. Peace Radio (*original french name: Radio de la Paix*)

The CNDHCI and Peace Radio agreed to a partnership that aims to raise awareness on issues related to Human Rights. To this effect, six (6) thematic radio shows were produced. They focused on the floods (05 July 2018), counterfeit medicines (24 August 2018), children defenders of Human Rights (04 September 2018), elections and social cohesion (19 October 2018), violence against women (26 November 2018), and on the 70th anniversary of the Universal Declaration of Human Rights (05 and 12 December 2018).

e. Collaborative Framework with Civil Society Organizations

The CNDHCI, as part of its mandate, is in contact with Civil Society Organizations, with whom joint-activities are organized or for whom activities are organized.

To this end, the CNDCHI initiated a CSO funding program that operates via an open tender. Under this process, ten (10) NGOs out of twenty-two (22) were financed on the basis of pertinent criteria.

2. Cooperation with International Human Rights Mechanisms

a. Submission of reports (Reporting)

As part of the interaction with international evaluation mechanisms and in prelude to the evaluation³² of Côte d'Ivoire by these mechanisms, the CNDHCI submitted three (3) alternative reports respectively to the Committee on the Elimination of All Forms of Discrimination Against Women (CEDAW), the Committee of Human Rights Child (CRC) and the Human Rights Council under the framework of the Universal Periodic Review (UPR).

In addition, the CNDHCI prepared and submitted a report for the period 2015-2018 according to the ECOWAS Human Rights indicators.

³²During 2017, the CNDHCI contributed to the preparation of periodic reports by Côte d'Ivoire for the Committee on the Elimination of All Forms of Discrimination Against Women (CEDAW) and the Committee of Human Rights Child (CRC). In order to strengthen its interaction with international mechanisms set to assess Côte d'Ivoire during the year 2019, the CNDHCI submitted alternative reports to said Committees and to Human Rights Council.

b. Interaction with regional and international mechanisms

As part of the interaction with international mechanisms, the CNDHCI conducted missions including the following:

- 37th session of the Human Rights Council, in Geneva (Switzerland) from 18 to 27 February 2018;
- 31st Session of the Global Alliance of National Human Rights Institutions (GANHRI) in Geneva (Switzerland) from 18 to 27 February 2018;
- General Assembly of the Global Alliance of National Human Rights Institutions (GANHRI) in Geneva (Switzerland), 21 February 2018;
- 62nd session of Commission on the Status of Women (CSW62 2018) in New York (USA), from 10 to 23 March 2018;
- the 62nd session of the African Commission on Human and Peoples' Rights in Nouakchott (Mauritania), from 23 to 30 April 2018;
- 38th session of the Human Rights Council, in Geneva (Switzerland) from 16 to 27 June 2018;
- 39th session of the Human Rights Council, in Geneva (Switzerland) from 8 to 15 September 2018;
- 73rd session of the UN General Assembly in New York (USA), from 23 to 30 September 2018;
- Working session of the Chairman of the Committee on the Elimination of Racial Discrimination (CERD), and President of all Presidents of United Nations treaty bodies, 03 October 2018;
- 13th International Conference of NHRIs in Marrakech (Morocco) from 7 to 13 October 2018;
- Pre-session to the Committee for Child Rights' in Geneva (Switzerland) from 8 to 12 October 2018;
- 63rd Session of the African Commission on Human and Peoples' Rights (ACHPR), from 23 to 29 October 2018 in Banjul (Gambia);
- Pre-session Committee on the Elimination of All Forms of Discrimination Against Women (CEDAW) from 12 to 16 November 2018.

3. Audiences

Audiences with chanceries

The CNDHCI had 5 working sessions with these embassies represented in Cote d'Ivoire:

- 25 January 2018, visit from the Ambassador of Russia;
- 14 February 2018, cooperation visit from the Ambassador of Canada;
- 15 February 2018, cooperation visit from the Ambassador of Iran;
- 28 February 2018, cooperation visit from the Ambassador of Israel;
- 19 October 2018, cooperation visit from the Ambassador of Germany.

These visits mainly focused on the situation of human rights in Côte d'Ivoire and the prospects for collaborating with the CNDHCI.

Other audiences of the CNDHCI

- with Professor Francis WODIE, 03 March 2018;
- with the NGO 'ICTJ' on the issue of reconciliation and victims' compensation, 11 April 2018.



PART THREE

ACHIEVEMENTS, DIFFICULTES, PROSPECTIVES AND RECOMMENDATIONS

I. ACHIEVEMENTS, DIFFICULTIES AND PERSPECTIVES

In this report, the CNDHCI presents the achievements, highlights the difficulties and share the prospectives.

1. Achievements

The achievements include:

- acquiring of an official head office for the CNDHCI;
- the Human Rights Award of the CNDHCI;
- the regular holding of the Human Rights Forum and Regional Forums;
- Human Rights University of the CNDHCI;
- Improved visibility of CNDHCI;
- the holding of briefing sessions for the Diplomatic Corps;
- the FACI-CNDHCI mechanism;
- the functioning of the Regional Commissions;
- Adoption on 28 November 2018 by the National Assembly of the Law Reforming Law No. 2012-1132 of 12 December 2012 on the establishing powers, responsibilities, organization and functioning of the CNDHCI.

2. Difficulties

The CNDHCI is confronted to the following difficulties:

- **The CNDHCI is accredited as "B status" under the Paris Principles**

According any national human rights institution must be at least an independent administrative authority.

- **Mode of designation of the members of the Regional Commissions**

While the functioning of these Regional Commissions is organized by the CNDHCI's Rules of Procedure and they depend on the hierarchy and functioning of the Central Commission, the members of these commissions are suggested by the Regional Prefect

and appointed by the Minister in charge of human rights. The absence of permanent members in the Regional Commissions brings about the problem of their availability.

3. Prospectives

The prospects for 2019 are :

a. On an International Level

- Implement Law No. 2018-900 of 28 November 2018 on the establishing powers, responsibilities, organization and functioning of the CNDH which repeals Law No. 2012-1132 of 12 December 2012 on the establishing powers, responsibilities, organization and functioning of the CNDHCI.

b. For the Promotion of Human Rights

- organize activities to raise awareness of the main instruments and mechanisms for human rights;
- widely disseminate Law No. 2014-388 of 20 June 2014 on the promotion and protection of Defenders of Human Rights and of the Enforcement Decree of the said Law;
- create and ensure dissemination of a newsletter dedicated to Human Rights;
- establish cooperation with media professionals to develop a program dedicated to the dissemination of human rights;
- continue advocating for the establishment of the mechanism for protecting human rights;
- continue to advocate for the creation of the National preventive mechanism under the Optional Protocol to the Convention against Torture and Cruel, Inhuman or Degrading Treatment (OPCAT);
- work for the implementation of the World Programme for Human Rights Education.

c. For the Protection and Defense of Human Rights

- continue visiting places of detention and holding cells in Police and Gendarmerie brigades stations, correctional facilities and all places of deprivation of liberty ;

- improve presence throughout the territory of central and regional Human Rights Commissioners;
- establish a statistical database on the violations of human rights recorded in Cote d'Ivoire;
- contribute to the drafting of periodic reports required under the various regional and international mechanisms;
- extend the FACI-CNDHCI mechanism to the Police, Gendarmerie, Customs and Water and Forestry Agents.

d. For Capacity Building

- continue capacity-building of Commissioners and support staff of the CNDHCI;
- continue to reinforce the equipment made available to Regional Commissions;
- reinforce the operational capacity of the Documentation and Information Center of the CNDHCI;
- build capacity of actors involved in the justice system;
- strengthen the capacity of the mechanism for monitoring of Human Rights violations by the FACI;
- Continue capacity-building of correctional officers, members of the armed forces, police, gendarmerie on issues of Human Rights;
- Build the capacity of health personnel on issues of Human Rights;
- Build the capacity of teachers on Human Rights and Civism education (EDHC);
- Build the capacity of the Inter-ministerial Committee in charge of following-up on international human rights related commitments.

e. For Cooperation

- Prepare for “A status” accreditation process;
- Reinforce the cooperation with NHRI Networks;
- create a framework for cooperation with human rights training and research institutes on the national and international level;
- reinforce cooperation with regional and international human rights mechanisms;
- reinforce cooperation with the United Nations Agencies;
- reinforce cooperation with National Institutions and with the Government;
- pursue cooperation with national and international human rights NGOs;

- Create a framework for cooperation with international organizations and other NHRIs.

II. RECOMMENDATIONS

The CNDHCI, after having analyzed the state of human rights in Côte d'Ivoire, has made recommendations.

1. Recommendations related to the themes addressed

a. Civil and Political Rights

Concerning Security

- Reinforce the security policy by putting a focus on the fight against drugs, urban crime and 'highway robbery ;
- Improving living conditions in places of detention (potable water, Health care, food) ;
- Consolidate the Security Sector Reform process.

Concerning Justice

- Extending the benefit of legal assistance to persons in custody;
- Improving living conditions in places of detention (potable water, health care, recreation, a diet which is regular, healthy and balanced);
- Expeditiously treat ongoing cases and propose an alternative to the systematic use of Detention Warrants (MD).

Concerning Elections

- Restructure the Independent Electoral Commission (IEC) in accordance with the judgment of the African Court on Human and Peoples' Rights;
- Organize awareness-raising programs to promote the holding of elections without violence.

b. Economic, Social and Cultural Rights

Concerning the Right to Housing

- Adopt and implement a national housing policy in order to ensure access for all to housing.

Concerning Issues Related to Evictions

- Prepare, plan and execute eviction operations in an inclusive manner and making sure to respect human rights.

Concerning the Right to Education

- Ensuring equal access to education for all by eliminating ancillary costs (complementary, supplementary and others);
- Providing educational institutions adequate means for good functioning and improvement of learning conditions.

Concerning the Right to Health

- Ensure the right to health for all by improving working conditions for health care workers, as well as the rehabilitation and reinforcement of technical facilities;
- Accelerate the operationalization of the Universal Health Coverage (CMU).

c. Solidarity Rights

Concerning the Right to a Healthy Environment

- Ensure the application of repressive measures against noise pollution by providing the competent technical structures with the human and financial resources to allow for fulfillment of their mission;
- Ensure compliance with urban city plans and laws for the management of protected areas and the public domain;
- Involve the population in public cleaning operations;
- Reinforce actions carried-out by permanent relief mechanisms and provide them with the necessary human, financial and technical resources.

Concerning Social Cohesion

- further encourage social and political dialogue;
- Carry-out awareness-raising actions in view of strengthening social cohesion and the peaceful resolution of conflicts through involvement of community leaders.

Concerning Victims' Rights

- Adopt a law on the status of victims and modalities for reparations.

Concerning Migrants

- Raising awareness on the dangers of illegal migration;
- Create favorable conditions for social integration of potential migrants;
- Create favorable conditions for reintegration of returning migrants.

Concerning persons with disabilities

- Issue implementing decrees for Law No. 98-594 of 10 November 1998 setting guidelines in favor of persons with disabilities;
- Establish the national mechanism in accordance with Article 33 of the CRPD;
- Adopt a National Policy for the promotion and protection of persons with disabilities in Côte d'Ivoire.

Concerning Children's Rights'

- Establish alternative care mechanisms through the use of host families and both state and non-state structures;
- Ensure the separation of minors under Detention Warrant from the adult population in Correctional Facilities (MACs).

Concerning the Issue of Women

- ensure an effective presence of women in decision-making bodies and public structures;
- effectively fight against violence against girls and women.

In addition to the recommendations of this report, the CNDHCI recalls the recommendations contained in the 2013, 2014, 2015, 2016 and 2017 annual reports, which remain valid (recurrences).

2. Recurrent Recommendations

These recurrent recommendation are the recommendation also made in previous CNDHCI reports and that have not yet been satisfied. They are as follows:

- Phenomenon of children in conflict with society (2013-2014-2015-2016-2017)

Take all necessary measures to eradicate the phenomenon of children in conflict with society, or in conflict with the law, or acting with extreme violence, all the while ensuring their rights.

- Phenomenon of ‘Gnambros’³³ (2014-2015-2017)

Take all necessary measures to combat the phenomenon of ‘gnambros’.

- Phenomenon of Highway Robbers (2014-2016-2017)

Take steps to effectively combat the phenomenon of highway robbers.

- Protected Forests (2014, 2016, 2017)

Continue and complete the operations of the liberation of the protected forests, all the while ensuring the respect of the rights of evicted populations.

- Rural land (2013, 2014, 2015, 2017)

Take the necessary measures to remove obstacles to the application of law relating to rural land (awareness, cost reduction).

- Women (2013, 2014, 2015, 2016, 2017)

Take the necessary measures to make women's access to rural land ownership effective.

- Children (2013, 2014, 2015, 2016, 2017)

³³ The term ‘gnambros’ in the Malinké local language refers to, persons organized in groups who collect "taxes" against the wishes of the carriers and users.

- Ensure the effective implementation of the law repressing all violations of the rights of the child and more particularly of early marriage and GBV ;
- Relocate the COM of Abidjan.

- **Mining Operations (2014, 2016, 2017)**

Take steps to protect populations and the environment from the adverse effects of mining operations.

3. Recommendations in connection with the Treaty Bodies

The CNDHCI invites the Government, in relation to its international commitments to:

- **ratify the following conventions and protocols:**
 - the International Convention on the Protection of the Rights of All Migrant Workers and Members of Their Families, adopted in 1990 ;
 - the International Convention for the Protection of All Persons from Enforced Disappearance, adopted in 2006 ;
 - the Optional Protocol to the Convention against Torture and Other Cruel, Unhuman or Degrading Treatment or Punishment (establishing a national mechanism for the prevention of torture), adopted in 2002 ;
 - Optional Protocol to the Convention on the Rights of Persons with Disabilities, adopted in 2006 ;
 - The Optional Protocol to the International Covenant on Economic, Social and Cultural Rights, establishing a complaints mechanism, adopted in 2013.

- **Produce and submit reports to treaty entities.**

The below table summarizes the reports expected by the treaty monitoring mechanisms to which Côte d'Ivoire is a party.

Instruments	Date of ratification / adhesion	Submitted Reports	Report expected by the Committee	Supervisory
International Covenant on Economic, Social and Cultural Rights (ICESCR)	Adhesion on 26 March 1992	None	Initial report expected since 30 June 1993 <i>To submit: Initial and cumulated report</i>	
International Convention on the Elimination of All Forms of Racial Discrimination (CERD)	Ratification 04 January 1973	Reports submitted 23 July 1974 21 July 1980 10 January 2002	15th periodic report expected since 03 February 2006 <i>To submit: Initial and cumulated report</i>	
Optional Protocol to the Convention on the Rights of the Child on the involvement of children in armed conflict	Adhesion on 12 March 2012	None	Initial report expected since 12 March 2014 To submit <i>To submit: Initial and cumulated report</i>	
Optional Protocol to the Convention on the Rights of the Child on the sale of children, child prostitution and child pornography	Adhesion on 19 September 2011	None	Initial report expected since 19 October 2013 To submit <i>To submit: Initial and cumulated report</i>	
Convention on the Rights of Persons with Disabilities	Ratification on 10 January 2014	None	<i>Initial report expected since 10 February 2016</i>	

Summary table of reports due to international treaty bodies.

CONCLUSION

The year 2018 proved to be a pivotal year for human rights. Indeed, this year coincides with the 70th anniversary of the Universal Declaration of Human Rights, the 20th anniversary of the Declaration on Human Rights Defenders and the 5 year anniversary of the UN Resolution on Women Human Rights Defenders.

In 2018, Côte d'Ivoire has made significant progress on human rights, both internationally and domestically.

Indeed, Cote d'Ivoire ended on 31 December 2018, its second consecutive term as part of the Human Rights Council (2013-2015 and 2016-2018) on behalf of the Africa Group.

Since January 2018, Cote d'Ivoire holds a seat on the UN Security Council for the 2018-2019 period and in December, Cote d'Ivoire presided this UN body.

2018 was also a year full of interaction with international mechanisms for the promotion and protection of human rights. In preparation for the assessments / evaluations Cote d'Ivoire will undergo in 2019, the Government submitted its periodic reports to the Committee on the Elimination of Discrimination Against Women (CEDAW), the Committee on the Rights of the Child and the Universal Periodic Review.

In addition, Cote d'Ivoire received at the 62nd Session of the African Commission on Human and Peoples' Rights (ACHPR), the concluding observations and recommendations of the regional institution, awaited since its 59th session in October 2016.

On the national level, it should be noted the organization of the Senate and coupled elections (local and regional) in March and October 2018.

In addition, the release of 800 persons detained in connection to the post-election crisis by an Amnesty Ordinance, and reinforced by the passing of the Ratifying Law of 11 December 2018 freeing 4 200 additional detained persons helped defuse the socio-political atmosphere.

On the legislative front, the National Assembly adopted a Law to establish the National Council of Human Rights, replacing the CNDHCI. The new Law strengthens the legal framework of the institution, further conforming the institutions to the Paris Principles.

However, the recurring recommendations made since 2013 remain unsatisfied.

TABLE OF CONTENTS

SUMMARY	I
LIST OF ACRONYMS AND INITIALISMS	II
POSTCARD OF CÔTE D'IVOIRE	V
CNDHCI REGIONAL REPRESENTATIVE OFFICES	VI
EXECUTIVE SUMMARY	1
INTRODUCTION.....	2
Part One : The State of Human Rights in Côte d'Ivoire	4
I. I. CIVIL AND POLITICAL RIGHTS	5
1. Security	5
2. Justice	6
a. Places of Deprivation of Liberty	6
b. Ordonnance of 06 August 2018 granting amnesty	7
3. Elections	7
a. Senate Elections	7
b. Coupled Local and Regional Elections	8
c. By-Elections	8
II. ECONOMIC, SOCIAL AND CULTURAL RIGHTS	10
1. Right to Housing	10
a. Access to Housing	10
b. Evictions	10
2. Right to Education	11
a. In Secondary Education	11
b. In Higher Education	14
3. Right to Health	14
III. SOLADARITY RIGHTS	17
1. Right to a Healthy Environment	17
a. Noise Pollution	17
b. Insalubrity.....	17
c. Destruction of Protected Areas	18
2. Floods	18
3. Social Cohesion	19
4. Victims' rights to reparations.....	20
5. Categorical Rights	21
a. Migrants	21
b. Persons with disabilities	22
c. Children	22
d. Women	23

Part Two : Activities of the CNDHCI 25

I. PROMOTION ACTIVITIES	26
1. Celebration of Theme Days	26
2. Capacity-Building Programs	26
a. Workshops/Seminars	26
b. Human Rights University	28
3. Activities of the Regional Human Rights' Commissions	28
4. Participation of the CNDHCI in Workshops and Seminars	29
5. Communications	32
6. Human Rights Forum	33
7. Briefing of the Diplomatic Corps	35
8. Brown Bag Lunch	35
9. Participation by the CNDHCI in Television Shows	35
II. PROTECTION ACTIVITIES	33
1. Referrals to the CNDHCI	33
2. Declarations and Press Releases	33
3. Thematic Reports	37
4. Technical Notes	38
III. COOPERATION ACTIVITIES	39
1. Cooperation on the National Level	39
a. GAOU Productions	39
b. National Security Council (CNS)-UNDP	39
c. FACI/CNDHCI Mechanism	39
d. Peace Radio	40
e. Collaborative Framework with Civil Society Organizations	40
2. Cooperation with International Human rights Mechanisms	40
a. Submission of Reports (Reporting)	40
b. Interaction avec les mécanismes régionaux et internationaux	41
3. Audiences	42

Part Three : Achievements, Difficulties, prospectives and Recommendations43

I. ACHIEVEMENTS, DIFFICULTES, PERSPECTIVES AND RECOMMENDATIONS	44
1. Achievements	44
2. Difficulties	44
3. Prospectives	45
a. On the International Level	45
b. For the Promotion of Human Rights	45
c. For the Protection and Defense of Human Rights	45
d. For Capacity Building	46
e. For Cooperations	46

II. RECOMMENDATIONS	48
1. Recommendations Related to the Themes Addressed	48
a. Civil and Political Rights	48
b. Economic, Social and Cultural Rights	48
c. Solidarity Rights	49
2. Recurrent Recommendations	51
3. Recommendations in connections with the Treaty Bodies	52
CONCLUSION	54